

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FSE

## Version 1



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO FSE (métropole) s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 15/11/2009.

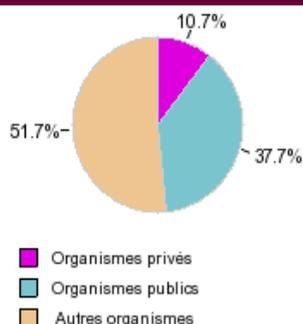
Chiffres clés au 15-11-2009	Région Métropole	
	Coût UE	Coût Total
<b>Nombre de dossiers</b>	19 843	
<b>Montants prévus</b>	3 845 711 844 €	7 748 463 903 €
<b>Montants programmés</b>	1 162 435 752 €	2 821 683 466 €
<b>Montants payés</b>	230 877 674 €	796 645 541 €
<b>Taux de programmation</b>	30,2 %	36,4 %

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER

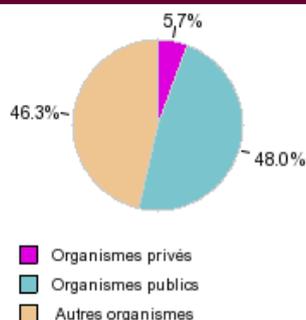
## Estimation de la contribution du PO FSE (Objectif Comp. Régio. et Emploi) aux priorités du CRSN

Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE, en coût total) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (objectif Compétitivité régionale et emploi, fonds FSE) selon une codification préalablement définie (voir note méthodologique pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\*



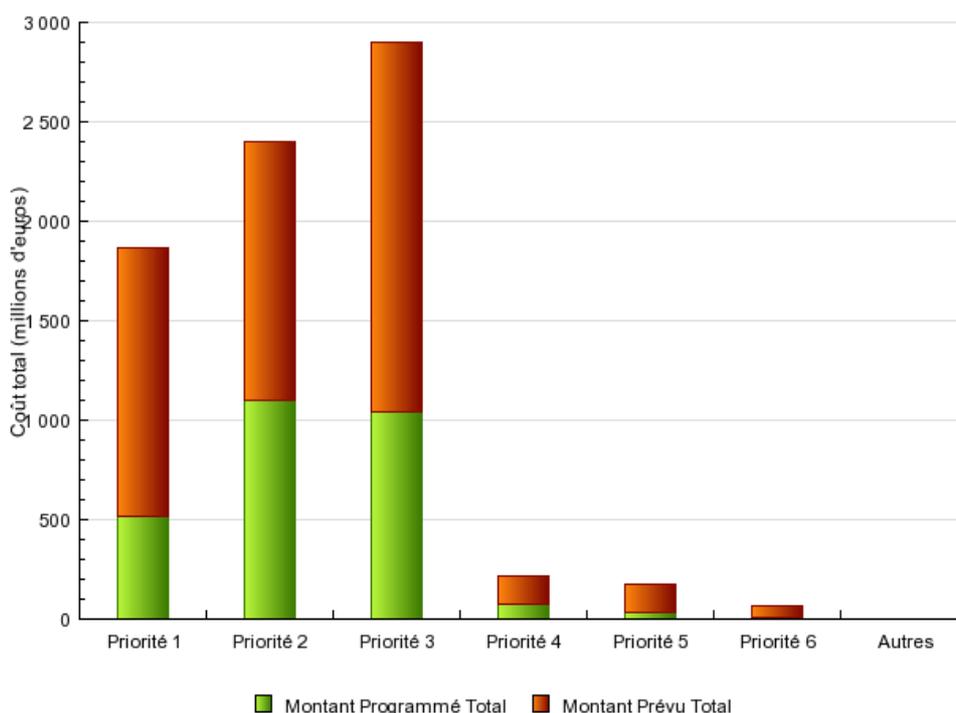
Répartition des montants programmés par type de maître d'ouvrage\*



Contribution du PO Métropole aux priorités du CRSN (programmés et ventilation de la maquette)

Graphique 1

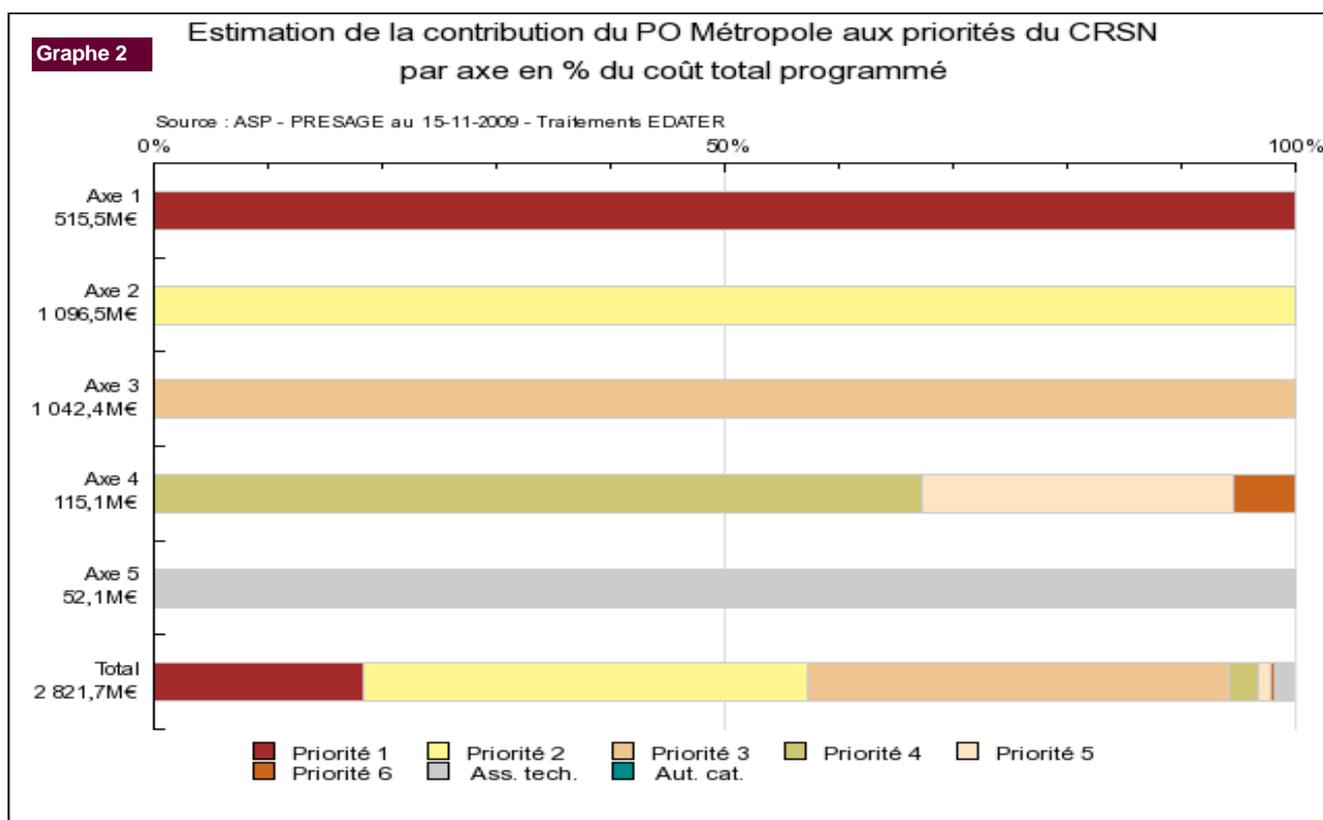
Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER



**Organismes privés :** sociétés, entreprises et assimilés  
**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics  
**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques
- Priorité 2 - Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi
- Priorité 3 - Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale
- Priorité 4 - Investir dans le capital humain
- Priorité 5 - Développer les partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion
- Priorité 6 - Soutenir les actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale
- Autres catégories

Nota : Le détail des libellés des catégories de MO est présenté dans la note méthodologique



Source : ASP – PRESAGE 15-11-2009 – Traitements EDATER

- Axe 1 – Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques
- Axe 2 – Amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi
- Axe 3 – Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations
- Axe 4 – Capital humain, mise en réseau, innovations et actions transnationales
- Axe 5 – Assistance technique

## Contribution du PO FSE Compétitivité régionale et emploi aux priorités du CRSN

### Graphes de la page 1

- Le graphe 1 souligne une contribution potentielle (maquette financière) du PO FSE forte sur la priorité 3 (*Cohésion sociale et lutte contre les discriminations*, 2,9 Mrds€ en coût total pourrait lui être consacré sur la période 2007-2013), la priorité 2 (*Accès à l'emploi des demandeurs d'emplois* 2,4 Mrds€) et la priorité 1 (*Adaptation des travailleurs et des entreprises*, 1,9 Mrds€) ;
- La dynamique de programmation au 15 novembre 2009 illustre un investissement déjà significatif en faveur des priorités 2 (accès à l'emploi), 3 (cohésion sociale et lutte contre les discriminations) et dans une moindre mesure en faveur de la priorité 1 (Adaptation des travailleurs et des entreprises).
- 10,7% des maîtres d'ouvrage aidés sont des entreprises et la moitié de la dynamique de programmation est portée par les organismes publics.

### Graph 2 de la page 2

- Le graphe 2 illustre la très forte correspondance entre les libellés et objectifs des trois premiers axes du PO et les libellés et objectifs des priorités affichées dans le CRSN.
- L'axe 4 (115 M€ programmés) regroupe une grande partie des opérations rattachées aux priorités 4, 5 et 6, dont les opérations liées à l'innovation sociale et l'expérimentation (expérimentation sur les mutations économiques en Centre, bureau des temps à Poitiers ou Rennes, articulation des temps dans la villes, ...)

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER ALSACE

## Version 1



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 19/11/2009.

Chiffres clés au 19-11-2009	Région Alsace	
	Coût UE	Coût Total
<b>Nombre de dossiers</b>	112	
<b>Montants prévus</b>	75 924 973 €	302 911 130 €
<b>Montants programmé</b>	14 408 429 €	53 437 404 €
<b>Montants payé</b>	2 475 838 €	13 297 721 €
<b>Taux de programmation</b>	19,0 %	17,6 %

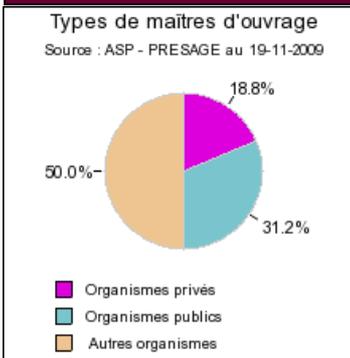
Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO Alsace aux priorités du CRSN

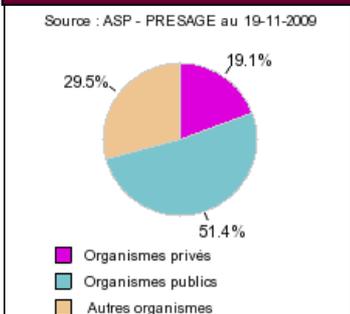
Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE, en coût total) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte de l'entretien téléphonique réalisé avec le Conseil Régional (12/01/2010)

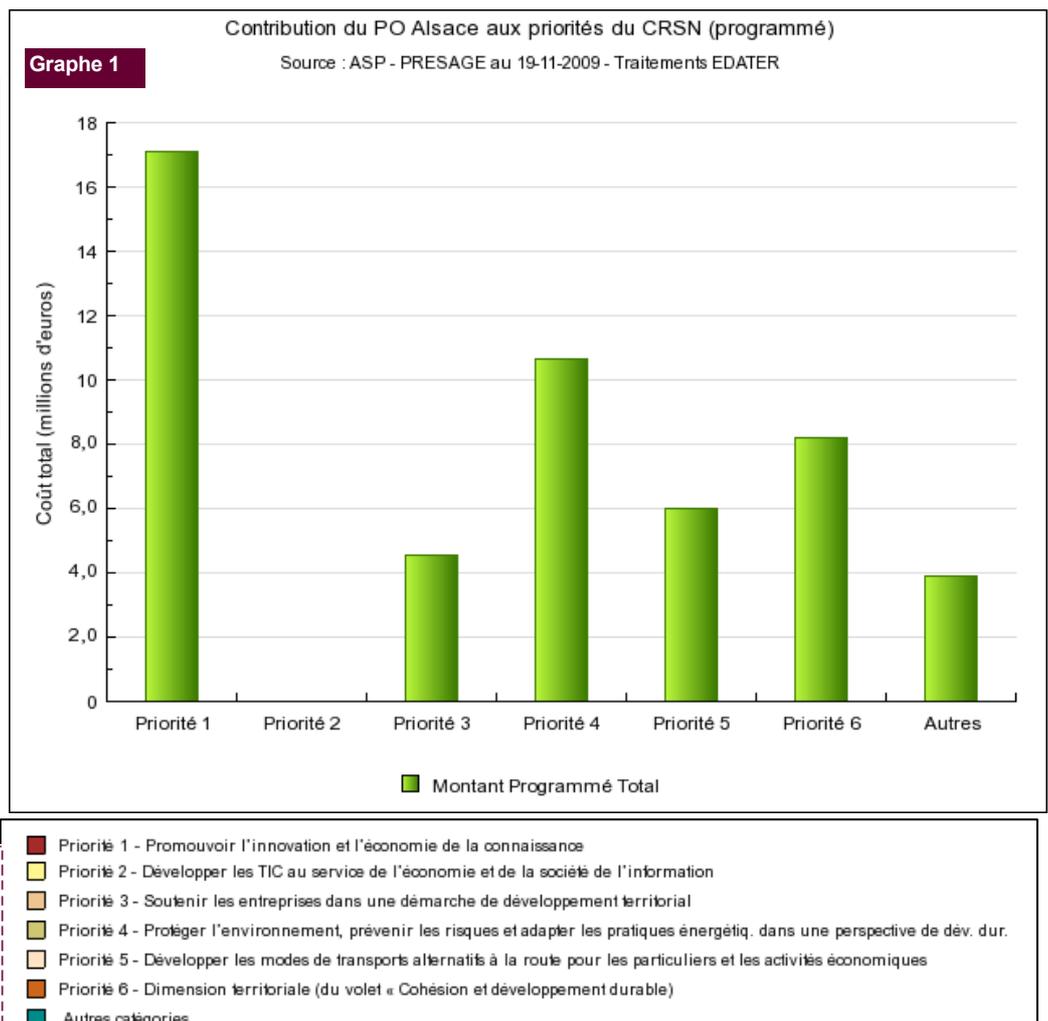
### Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\*



### Répartition des montants programmés par Maître d'ouvrage



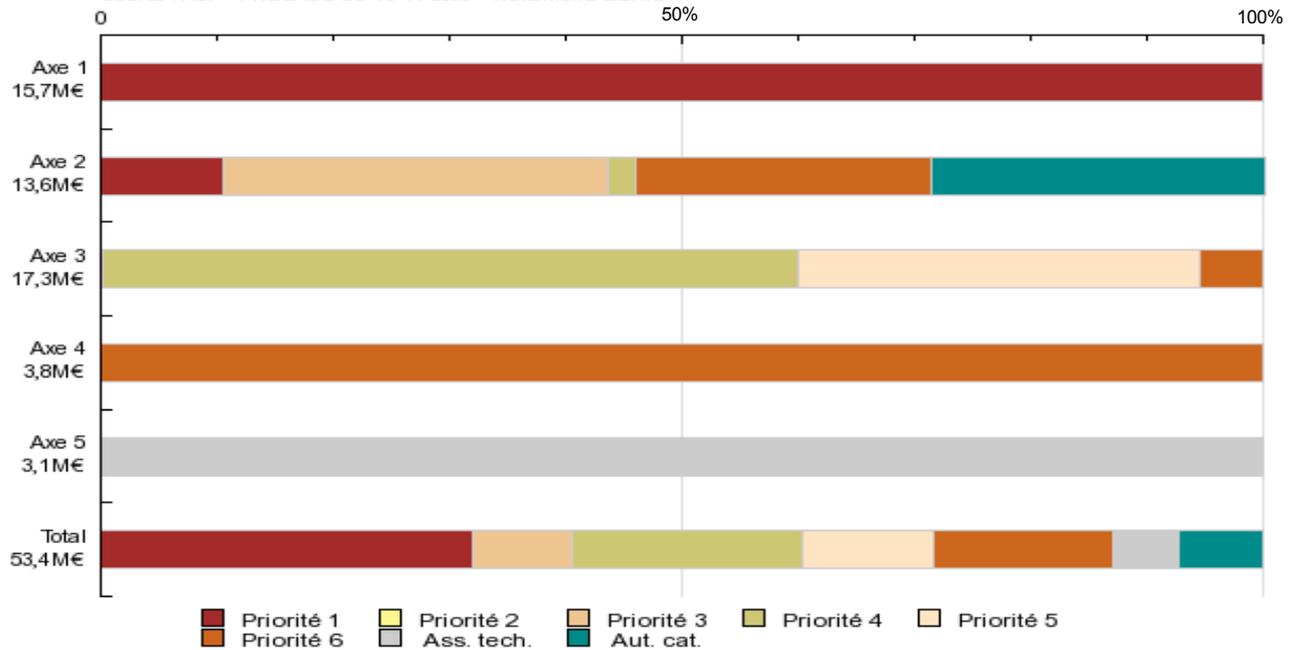
\* **organismes privés** : sociétés, entreprises et assimilés  
**Organismes publics** : Etat, collectivités territoriales et établissements publics  
**Autres organismes** : association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...



## Estimation de la contribution du PO Alsace aux priorités du CRSN par axe en % du coût total programmé

Graph 2

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER



Source : ASP - PRESAGE 19-11-2009 - Traitements EDATER

- Axe 1 - Innover et entreprendre dans l'espace européen
- Axe 2 - Développer l'attractivité et la compétitivité économique des territoires
- Axe 3 - Valoriser le potentiel environnemental Alsacien
- Axe 4 - Renforcement de l'attractivité et de la cohésion des agglomérations alsaciennes
- Axe 5 - Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Alsace aux priorités du CRSN

- le graphe 1 de la page précédente souligne dore et déjà une contribution du PO Alsace à 5 des 6 priorités du CRSN, en particulier les priorités 1 – Innovation et économie de la connaissance (17 millions d'€) et 4 – Environnement, risque et DD (11M€) ; la priorité 2 relative au développement de s T I C e s t au 19/11/09 faiblement programmée et n'apparaît que faiblement dans le graphique ;

- les entreprises, qui sont un public cible du CRSN, représentent 19% de ses maîtres d'ouvrage aidés et des montants programmés (les « autres organismes », en partie susceptibles de travailler pour les entreprises, représentent 50% des maîtres d'ouvrage) ;

- le graphe 2 souligne la forte contribution actuelle de l'axe 1 du PO régional à la priorité 1 du CRSN – « Innovation et économie de la connaissance » et de l'axe 4 à la priorité 6 « Dimension territoriale ».

- quelques mesures sont dédiées à des thèmes connexes ou hors CRSN (structures d'accueil d'entreprises) mais prennent en compte des publics prioritaires (les entreprises) ou des priorités transversales (le développement durable)

#### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN:

- opération collective intitulée "10 PME Alsaciennes pour l'Europe" et création d'un réseau régional regroupant les acteurs institutionnels actifs sur la thématique "Europe et Entreprises" dénommé le Réseau Europe Alsace ;

- projets expérimentaux de transformation de biomasse par privés financés dans le cadre du PPE (ADEME)

- appel à projet efficacité énergétique ciblant la réhabilitation des logements sociaux collectifs avec l'objectif d'atteindre un niveau bâtiment basse consommation (mesure 3.1) ;

- réhabilitation de friche industrielle en ZAC à Mutzig pour l'accueil d'entreprises innovantes ;

- projet de pôle agroalimentaire permettant aux entreprises du secteur de développer l'innovation en lien avec un CRIT spécialisé dans l'agroalimentaire.

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER AQUITAINE (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 15/11/2009.

Chiffres clés au 15-11-2009	Région Aquitaine	
	Coût UE	Coût Total
<b>Nombre de dossiers</b>	470	
<b>Montants prévus</b>	392 371 063 €	1 267 522 533 €
<b>Montants programmés</b>	113 579 868 €	441 272 772 €
<b>Montants payés</b>	23 034 342 €	117 833 720 €
<b>Taux de programmation</b>	28,9 %	34,8 %

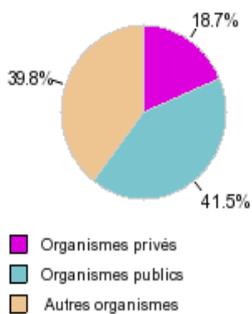
Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO Aquitaine aux priorités du CRSN

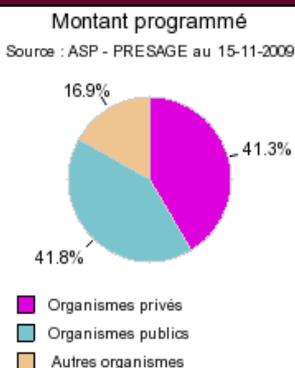
Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (18/12/2009) et le Conseil Régional (06/01/2010).

### Répartition des dossiers programmés par type de Maître d'ouvrage\*



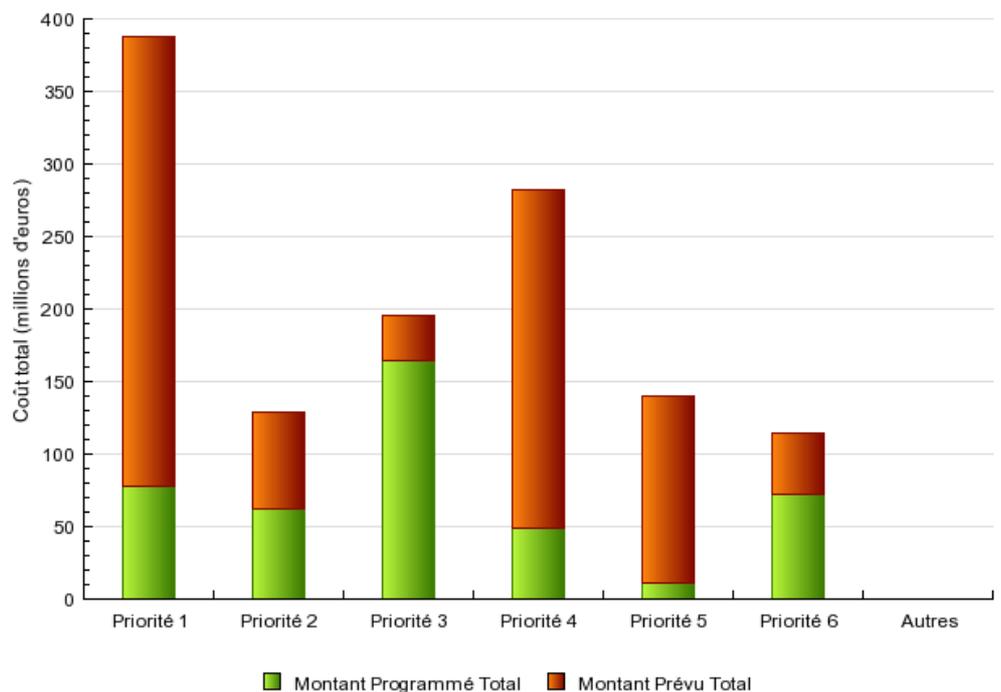
### Répartition des montants programmés par Maître d'ouvrage\*



### Contribution du PO Aquitaine aux priorités du CRSN (programmé et ventilation de la maquette)

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER

#### Graph 1



- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories

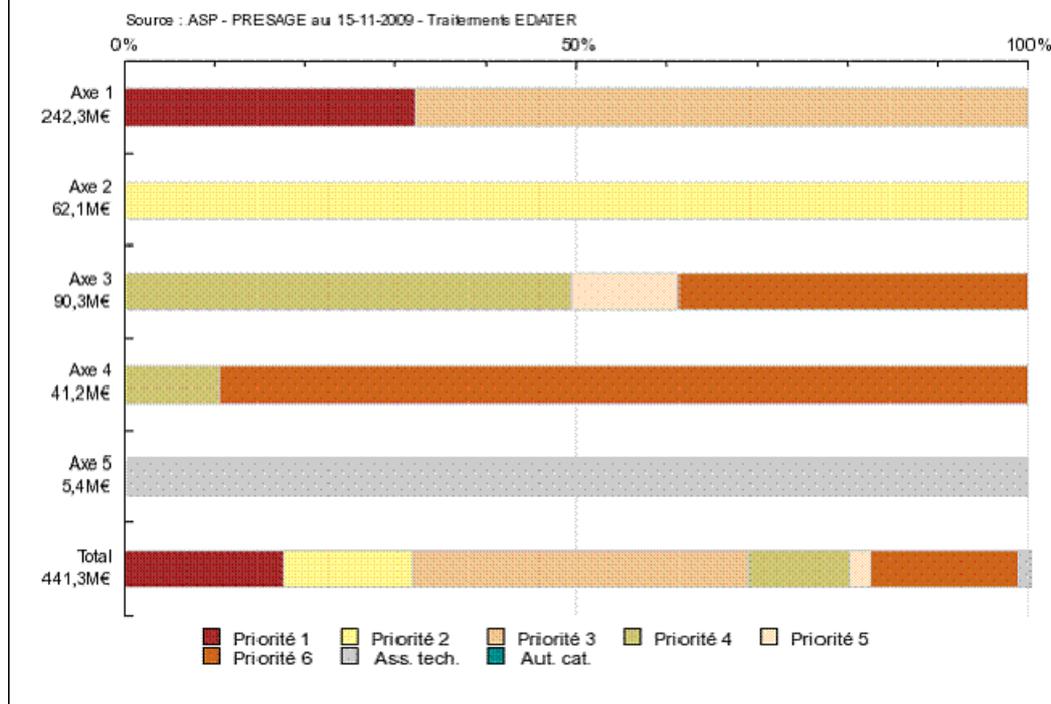
\* **organismes privés** : sociétés, entreprises et assimilés

**Organismes publics** : Etat, collectivités territoriales et établissements publics

**Autres organismes** : association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

**Graph 2**

### Estimation de la contribution du PO Aquitaine aux priorités du CRSN par axe en % du coût total programmé



Axe 1 – Promouvoir l'économie de la société de la connaissance

Axe 2 – Développer les TIC au service de la société de la connaissance

Axe 3 – Valoriser le potentiel énergétique et environnemental de l'Aquitaine

Axe 4 – Développer durablement les territoires spécifiques

Axe 5 – Assistance technique

#### Contribution du PO FEDER Aquitaine aux priorités du CRSN

- Le graphe 1 de la page précédente souligne une forte contribution prévisionnelle du PO Aquitaine à la priorité 1 « promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance » et à la 4 « protéger l'environnement...dans une perspective de développement durable ».
- La dynamique de programmation est marquée sur la priorité 3 « soutien aux entreprises dans une démarche de développement territorial ». Concernant la priorité 1, d'importants projets en matière de recherche sont en cours de montage au moment de l'élaboration de cette fiche. La dynamique de programmation devrait fortement s'accélérer à compter de 2010, conformément à la stratégie voulue par le partenariat.
- Les entreprises, comme maîtres d'ouvrage directement bénéficiaires de subventions, contribuent à 41% des montants programmés. Dans la réalité, ce pourcentage est nettement plus élevé car la stratégie du PO aquitain privilégie par ailleurs l'appui aux organismes parapublics ou intermédiaires dont la mission est d'aider à l'émergence de projets d'entreprises dans le cadre de démarches collectives.
- Le graphe 2 souligne la cohérence entre les axes stratégiques du PO FEDER aquitain et les priorités du CRSN.

#### Actions du PO FEDER exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :

##### Innovation :

- Projet emblématique pour la recherche aquitaine dans le secteur laser/photonique : projet PETAL
- Plusieurs dossiers sur **l'accompagnement et le transfert de technologie dans les PME** sont en cours

**TIC** : Plusieurs opérations portées par les Conseils Généraux 64 et 24 concernant les **TIC et les infrastructures**

**Environnement** : Plan Climat, actions visant la réduction des consommations énergétiques (développement de énergies renouvelables via la construction de chaufferies bois et de réseaux de chaleur, photovoltaïque...)

**Innovation numérique au service de l'attractivité des territoires** : Pôle international sur la préhistoire en Dordogne

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER AUVERGNE (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution des PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, **arrêtées au 19/11/2009.**

Chiffres clés au 19-11-2009	Région Auvergne	
	Coût UE	Coût Total
Nombre de dossiers	323	
Montants prévus	206 790 459 €	622 915 459 €
Montants programmés	78 116 265 €	367 581 476 €
Montants payés	14 624 829 €	57 987 281 €
Taux de programmation	37,8 %	59,0 %

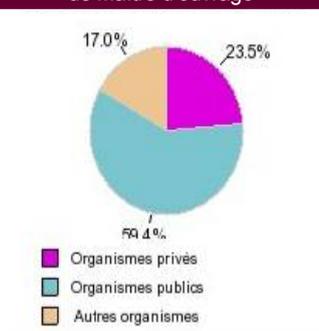
Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO AUVERGNE aux priorités du CRSN

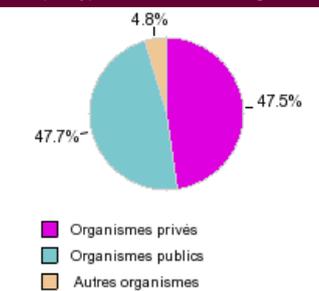
Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (22/01/2010) et le Conseil Régional (18/01/2010)

### Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\*

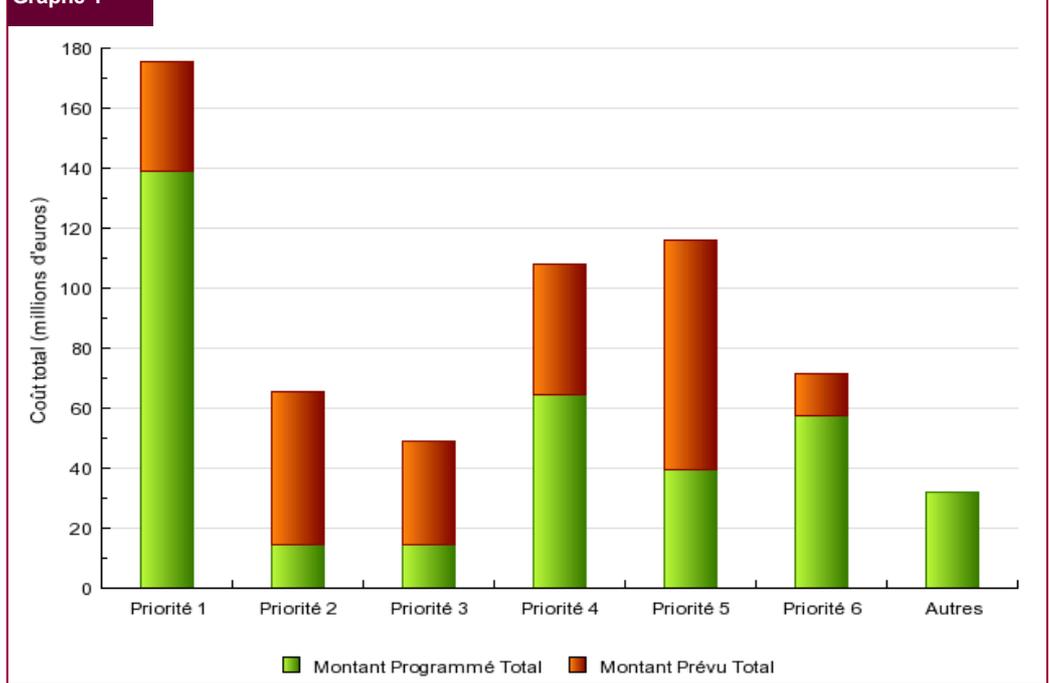


### Répartition des montants programmés par type de maître d'ouvrage\*



\***organismes privés** : sociétés, entreprises et assimilés  
**Organismes publics** : Etat, collectivités territoriales et établissements publics  
**Autres organismes** : association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

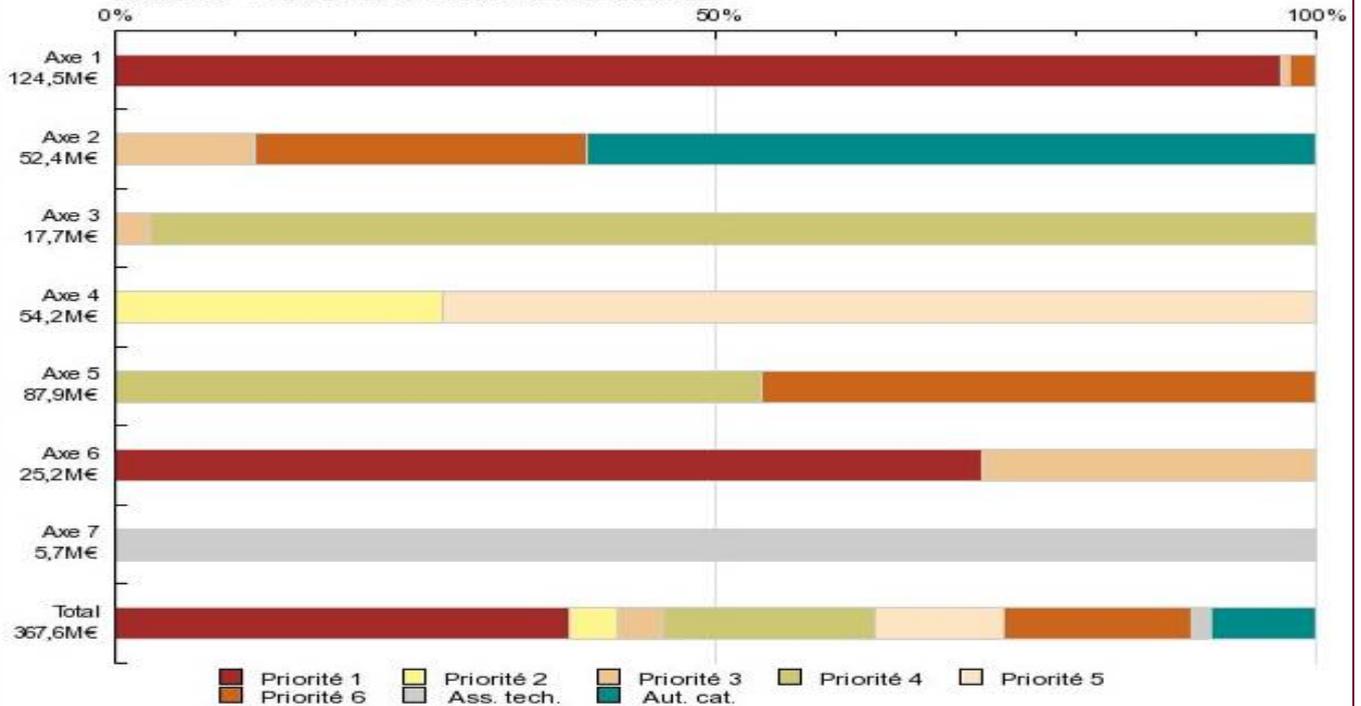
### Contribution du PO Auvergne aux priorités du CRSN (programmé et ventilation de la maquette)



- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories

## Estimation de la contribution du PO Auvergne aux priorités du CRSN par axe en % du coût total programmé

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER



Axe 1 - Innovation et économie de la connaissance, politique au service de l'entreprise innovante

Axe 2 - Développement économique et attractivité des territoires

Axe 3 - Energies

Axe 4 - Accessibilité et attractivité

Axe 5 - Environnement

Axe 6 - Dispositif d'ingénierie financière attractif (JEREMIE)

Axe 7 - Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Auvergne aux priorités du CRSN

- Nota : les interlocuteurs ont souligné que la programmation avait évolué entre la date de production de la fiche et les entretiens (fin janvier).

- Tant la maquette financière que la dynamique de programmation du PO Auvergne traduisent une priorité forte portée sur la priorité 1 du CRSN – « Innovation et économie de la connaissance » qui s'exprime au travers des axes 1 et 6 du programme

- La prise en compte de la priorité environnementale (Priorité 4 du CRSN) se fait dans une logique de transversalité entre l'axe 3 du PO Auvergne, et l'axe 5 qui associe les approches environnementales et territoriales (priorité 6 du CRSN)

- L'axe 4 du programme FEDER contribue de manière équilibrée aux priorités 2 « développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information » et 5 « développer les modes de transport alternatif à la route » du CRSN

- Quelques mesures de l'axe 2 n'apparaissent pas en lien direct, mais plutôt indirect avec les priorités du CRSN : les actions en matière de formation ou bien certains des projets prévus au titre du soutien à l'attractivité des territoires.

### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN (à compléter au cours de l'entretien)

- Priorité d'action 1.9 « Renforcer les partenariats ». Dans le but de créer un effort de recherche au niveau européen pour mieux connaître et traiter les maladies neurologiques rares sont les leucodystrophies, le laboratoire GR eD de l'Université d'Auvergne a proposé un projet de recherche collaboratif de grande envergure appelé EuroLeuko, dans le cadre du 7ème PCRD.

- Priorité d'action 1.1 « Renforcer l'environnement scientifique » Le projet de Bourse innovation de l'université Blaise Pascal, pour le développement de biomarqueurs moléculaires sentinelles en réponse à la pollution de l'air, du sol et de l'eau a bénéficié d'une subvention FEDER. Ce projet s'inscrit dans la perspective de la création d'une entreprise innovante développant des stratégies permettant de surveiller la pollution de l'environnement à travers la chaîne alimentaire, au moyen de biomarqueurs moléculaires sentinelles intitulés "résistance/stress"

Le FEDER Auvergne a apporté son concours

- à l'entreprise Green City sur un projet d'investissement pour des moules spéciaux destinés au fleurissement urbain
- à l'Ecolodge de Chavagnac, structure sur un site protégé répondant complètement aux exigences de Nattitude

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER BASSE-NORMANDIE (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution des PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation de données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au **19/11/2009**.

Chiffres clés au 19-11-2009	Région Basse-Normandie	
	Coût UE	Coût Total
Nombre de dossiers	117	
Montants prévus	181 354 410 €	485 208 820 €
Montants programmés	31 048 720 €	152 454 012 €
Montants payés	6 347 656 €	79 069 594 €
Taux de programmation	17,1 %	31,4 %

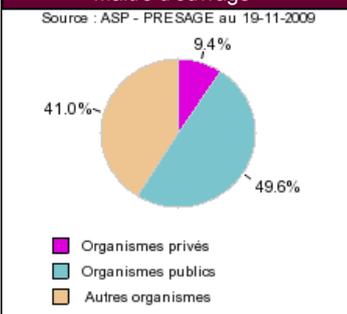
Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO Basse-Normandie aux priorités du CRSN

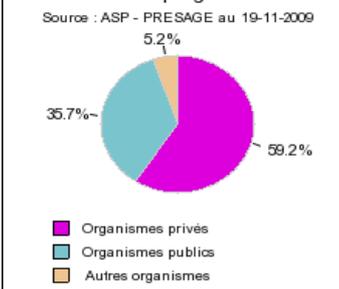
Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (07/01/2010) et le Conseil Régional (12/01/2010)

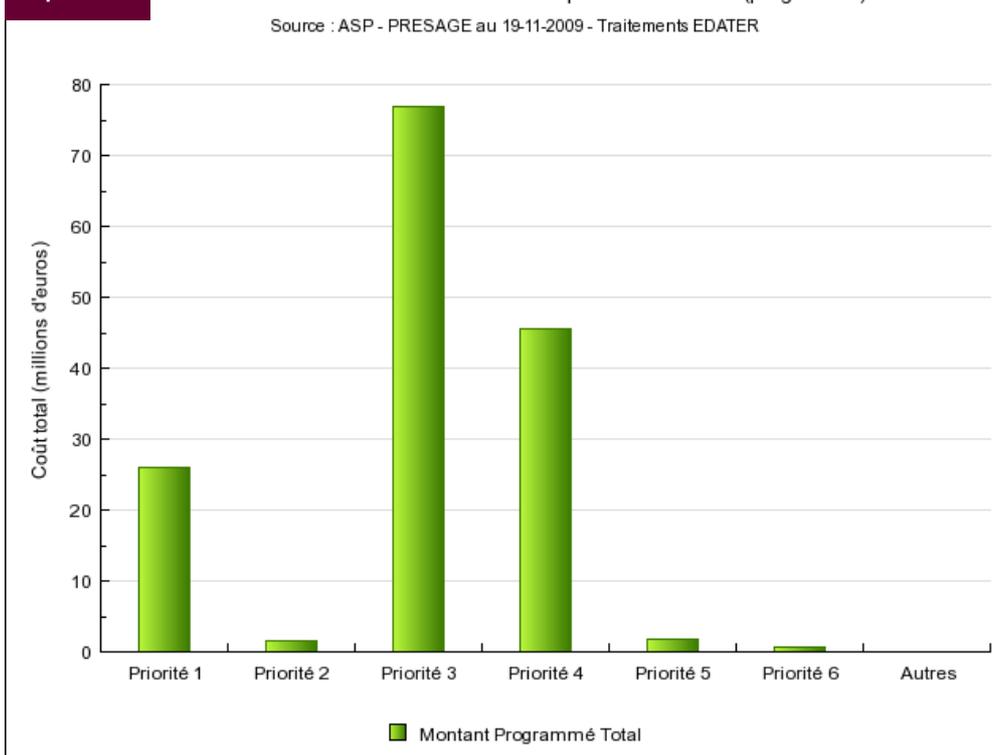
### Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\*



### Répartition des montants programmés par Maître d'ouvrage\*



### Graph 1 Contribution du PO Basse-Normandie aux priorités du CRSN (programmés)

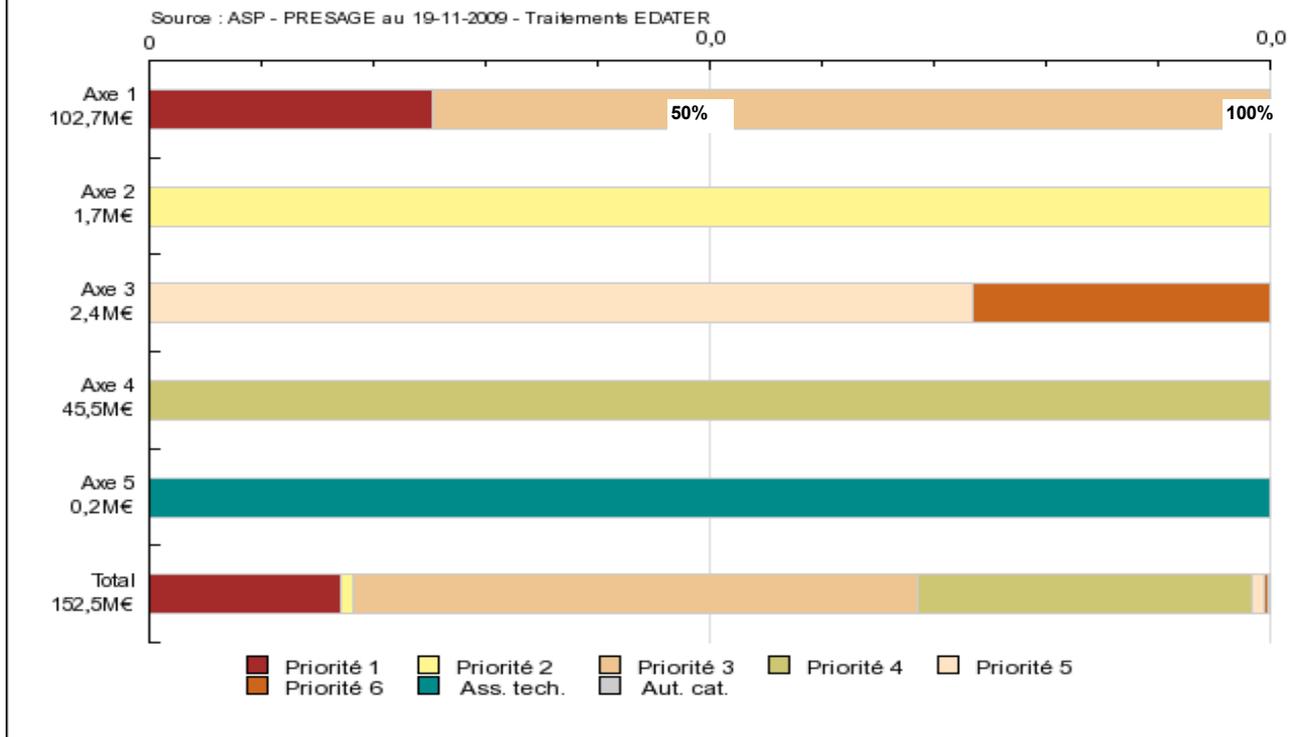


\***organismes privés :** sociétés, entreprises et assimilés  
**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics  
**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de développement durable
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories

Graph 2

Estimation de la contribution du PO Basse-Normandie aux priorités du CRSN par axe en % du coût total programmé



- Axe 1 – Développer le potentiel régional de l'innovation
- Axe 2 – Développer les TIC au service de la compétitivité des entreprises et des territoires
- Axe 3 – Agir en faveur de l'attractivité et de la compétitivité des territoires
- Axe 4 – Conforter l'attractivité de la région dans une perspective de développement durable
- Axe 5 – Assistance technique

**Contribution du PO FEDER Basse-Normandie aux priorités du CRSN**

- la dynamique de programmation du PO Basse-Normandie illustre un investissement significatif en faveur de 3 priorités : 3 - « Soutenir les entreprises dans une démarche territoriale », 4 - « Protection de l'environnement » et 1 - « Innovation et Economie de la connaissance », voir graphe 1 de la page précédente
- Les organismes privés représentent 10% des porteurs de projets mais 60% des financements mobilisés en coût total
- le graphe 2 souligne la forte contribution actuelle de l'axe 1 du PO à la priorité 3 « Soutenir les entreprises dans une démarche territoriale »
- Par ailleurs, on peut noter une contribution de l'axe 3 en hauteur de 30% à la priorité 6 du CRSN
- le graphe 2 souligne également une forte adéquation entre les Axes 2 et 4 et les priorités 2 et 4 du CRSN

**Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :**

**En matière d'innovation (Priorité 1) :**

- L'accompagnement de toutes les phases d'incubation : pré-incubation (chargé de mission), incubation (maturation du projet, accompagnement du porteur du projet), pépinière (une spécialisée TIC, une à venir sur la filière Nautisme)
- Création de deux fonds d'ingénierie financière avec une spécialisation sur la création et sur la reprise d'entreprises
- Incubation et la création d'entreprises innovantes avec le soutien apporté au concours Equidéfi pour la détection d'entreprises innovantes dans la filière équine
- Soutien sur des projets innovants d'entreprises : entreprise de pâtisserie industrielle, entreprise de test de développement pour de nouvelles puces électroniques des cartes bancaires
- Soutien apporté au projet industriel de Renault Trucks

**En matière de protection de l'environnement (Priorité 4) :**

- Soutien apporté au grand projet du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel
- Soutien aux projets de création de chaufferies bois notamment auprès des entreprises

**En matière de dimension territoriale (Priorité 6) :**

- Soutien à l'élaboration ou la mise en œuvre des stratégies des territoires de projet (Pays, Parc)

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER – BOURGOGNE (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 19/11/2009.

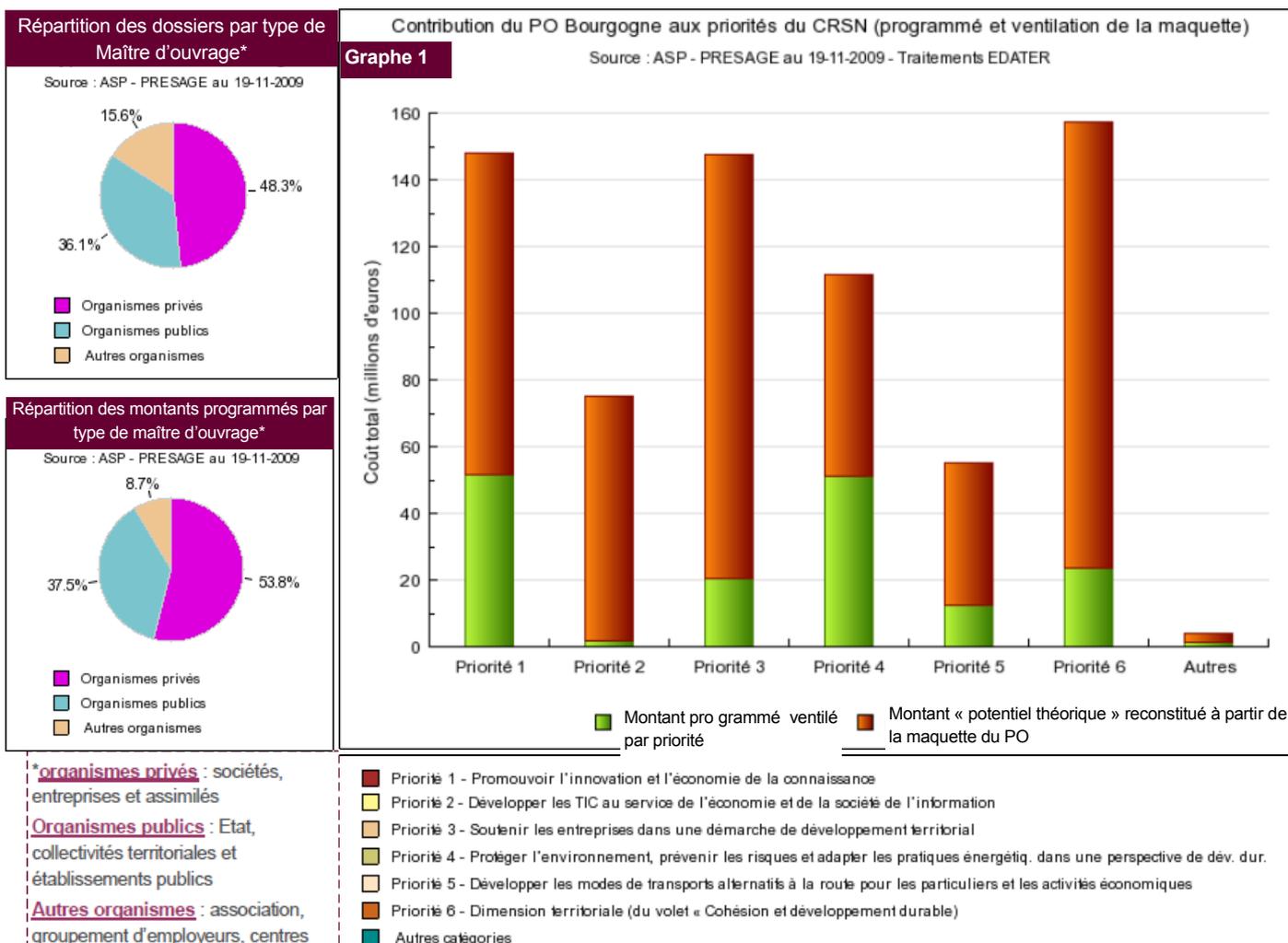
Chiffres clés au 19-11-2009	Région Bourgogne	
	Coût UE	Coût Total
Nombre de dossiers	385	
Montants prévus	185 580 603 €	709 480 603 €
Montants programmés	39 436 949 €	163 839 790 €
Montants payés	8 359 355 €	50 681 478 €
Taux de programmation	21,3 %	23,1 %

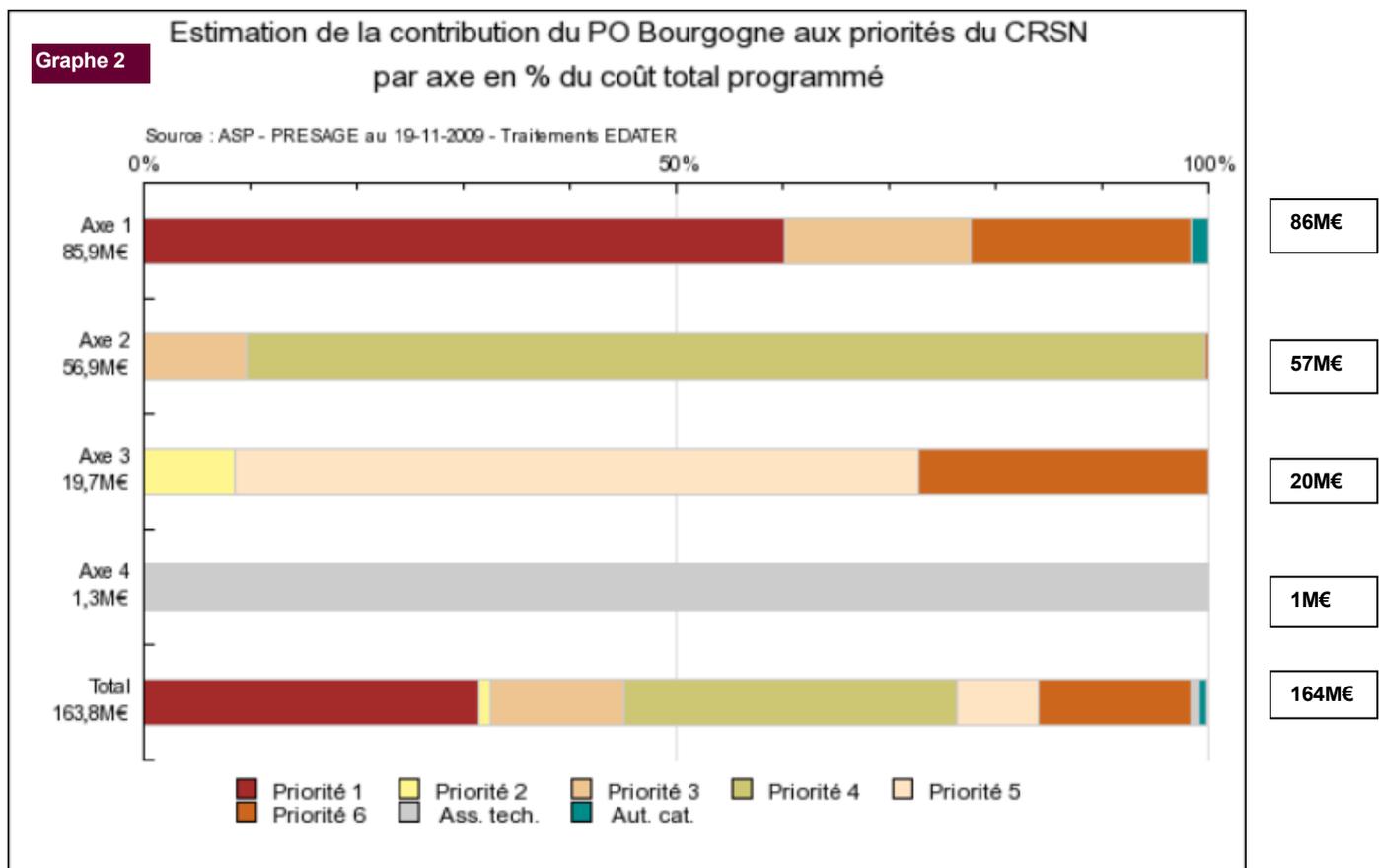
Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO Bourgogne aux priorités du CRSN

Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (14/01/2010) et le Conseil Régional (18/01/2010).





Axe 1 – Innovation et économie de la connaissance

Axe 2 – Valorisation du patrimoine environnemental

Axe 3 – Développement des territoires

Axe 4 – Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Bourgogne aux priorités du CRSN

- le graphe 1 de la page précédente souligne une contribution potentielle du PO Bourgogne sur l'ensemble des 6 priorités du CRSN, en particulier sur la priorité 1 – Innovation et économie de la connaissance, la priorité 3 – Entreprises et développement territorial (potentiellement environ 280 à 300 M€ de contribution en coût total d'ici fin 2013) et 6 – Dimension territoriale ;

- la dynamique de programmation illustre un investissement déjà significatif en faveur des priorités 1 (innovation) et 4 (Environnement, risques et énergies dans une perspective de développement durable)

- les entreprises, qui sont un public cible du CRSN, constituent une part importante des maîtres d'ouvrage aidés (les organismes privés représentent 48% des maîtres d'ouvrage)

- le graphe 2 souligne la forte contribution actuelle de l'axe 1 à la priorité 1 – « Innovation et économie de la connaissance », de l'axe 2 à la priorité « environnement, risque et énergie dans une perspective de DD » et de l'axe 3 à la priorité 5 relative au « développement des modes de transports alternatifs à la route ».

- peu de mesures hors CRSN

### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :

- Port de Pagny et plateforme de transbordement de Gron pour le développement du transport de marchandises sur la Saône et l'Yonne (création de 15000m<sup>2</sup> de plateforme de transbordement)

- Projets de R&D issus des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence (notamment 17,8M€ en faveur du pôle de compétitivité Vitagora "goût nutrition santé")

- Soutien à l'incubateur régional PREMICE et construction de l'espace régional innovation (ERIE)

- Déploiement du réseau régional WiMax (3,5 Feder pour montants 18,7 millions d'euros)

- Guizo - Plateforme interdisciplinaire pour l'interprétation et la valorisation du patrimoine clunisien par la mobilisation de techniques de l'image numérique utilisées en aéronautique ou en automobile. Reconstruction virtuelle et interprétation de l'abbaye de Cluny.

- Création d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises dans le cadre de Nicéphore cité, pôle d'excellence en matière d'image et de son à Chalon/Saône

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER – Bretagne (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 15/11/2009.

Chiffres clés au 15-11-2009	Région Bretagne	
	Coût UE	Coût Total
Nombre de dossiers	175	
Montants prévus	301 693 854 €	878 193 854 €
Montants programmés	60 909 216 €	180 639 539 €
Montants payés	8 741 275 €	31 271 959 €
Taux de programmation	20,2 %	20,6 %

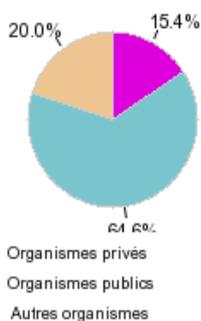
Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO Bretagne aux priorités du CRSN

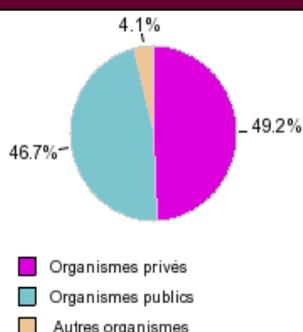
Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (16/12/2009) et le Conseil Régional (12/01/2010).

### Répartition des dossiers programmés par Maître d'ouvrage\*



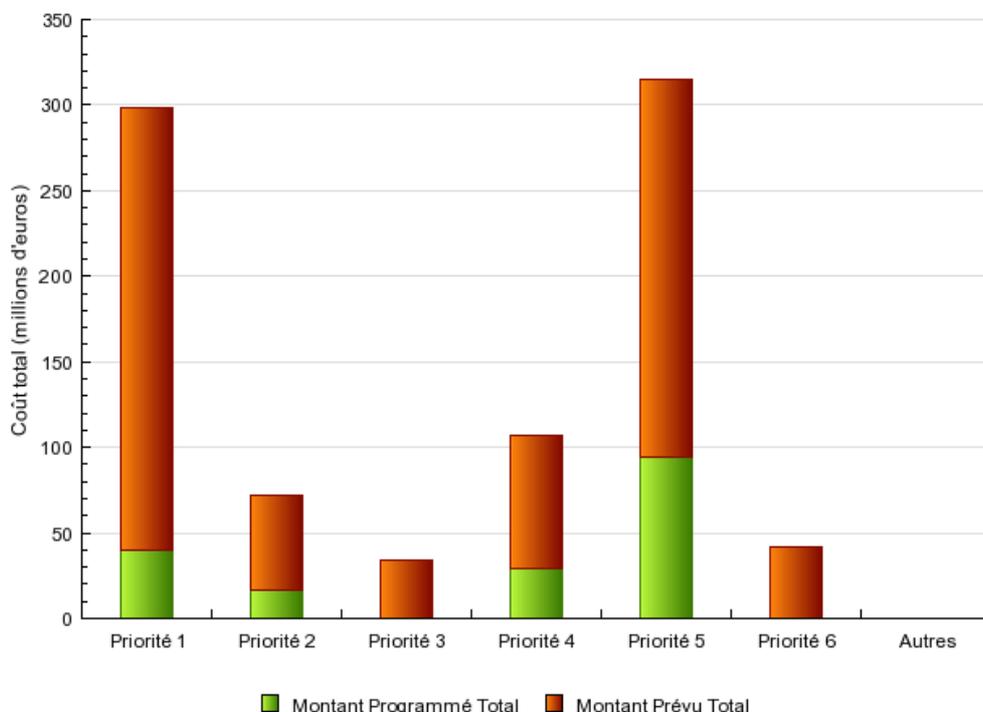
### Répartition des montants programmés par Maître d'ouvrage\*



### Contribution du PO Bretagne aux priorités du CRSN (programmés et ventilation de la maquette)

Graphique 1

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER

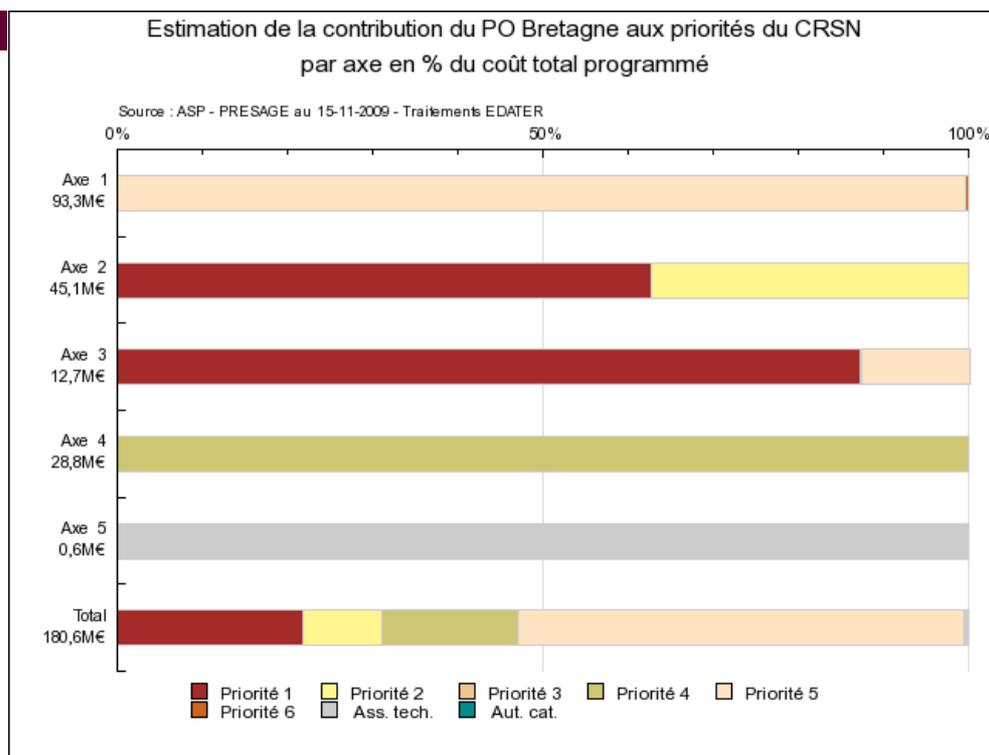


\*organismes privés : sociétés, entreprises et assimilés

Organismes publics : Etat, collectivités territoriales et établissements publics

Autres organismes : association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories

**Graphe 2**

Axe 1 – Faire de Bretagne une région accessible et attractive afin de conforter son développement

Axe 2 – Accroître la compétitivité et la performance économique régionale par l'innovation et la connaissance

Axe 3 – Valoriser les atouts de la Bretagne dans le domaine maritime pour le développement durable du littoral

Axe 4 – Préserver l'environnement et prévenir les risques naturels

Axe 5 – Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Bretagne aux priorités du CRSN :

#### **GRAPHEs de la page 1 :**

- le graphe 1 de la page précédente souligne une contribution potentielle du PO Bretagne concentrée sur 2 priorités du CRSN, en particulier sur la priorité 5 – Développer les modes de transport alternatif à la route (potentiellement 305 M€ en coût total d'ici fin 2013) et la priorité 1 – Promouvoir l'Innovation et l'Economie de la Connaissance (potentiellement 295 à M€ d'ici fin 2013) ;

- la dynamique de programmation illustre un investissement déjà significatif en faveur des priorités 5 (transport) et 4 (Environnement, risques et énergies dans une perspective de développement durable).

- les 2/3 des dossiers sont portés par les organismes publics (administrations de l'Etat, collectivités territoriales, Etablissements Publics Administratifs,...).

#### **GRAPHE de la page 2 :**

- le graphe 2 souligne la forte contribution actuelle de l'axe 1 à la priorité 5 – « modes de transport alternatif à la route », de l'axe 2 à la priorité 1 « innovation » et l'axe 4 à la priorité « environnement, risque et énergie dans une perspective de DD ».

#### **Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :**

- le projet " Bretagne à Grande Vitesse " (BGV) est financé au titre de l'Axe 1 - Objectif 1 – Action 111 "Soutenir l'amélioration des lignes ferroviaires Brest-Rennes et Quimper-Rennes, à hauteur de 100 M€ de FEDER.

- l'opération "Développer la couverture du territoire de Rennes Métropole en services à haut et très haut débit", portée par la Communauté d'agglomération Rennes Métropole a été programmée fin 2008. Elle mobilise 2 M€ de FEDER pour un coût total de dépenses éligibles de 7 395 000 € (mesure 2.4.1).

- 2 opérations de méthanisation : une installation collective de co-méthanisation de déchets organiques, portée par la société GEOTEXIA (1 284 292 € de FEDER sur un coût total de 14,361 M€) et une unité de méthanisation à la ferme, portée par la SARL BIOWATT (258 461 € de FEDER sur un coût total de 2 463 500 €.) – (mesure 4.2.1)

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER – Centre (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 19/11/2009.

Chiffres clés au 19-11-2009

Chiffres clés au 19-11-2009	Région Centre	
	Coût UE	Coût Total
Nombre de dossiers	342	
Montants prévus	196 185 531 €	575 542 452 €
Montants programmés	53 711 816 €	186 042 783 €
Montants payés	6 055 304 €	23 493 874 €
Taux de programmation	27,4 %	32,3 %

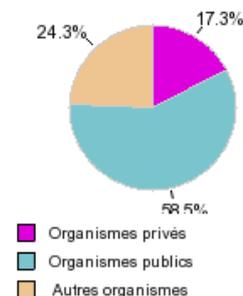
## Estimation de la contribution du PO Centre aux priorités du CRSN

Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (12/01/2010) et le Conseil Régional (27/01/2010)

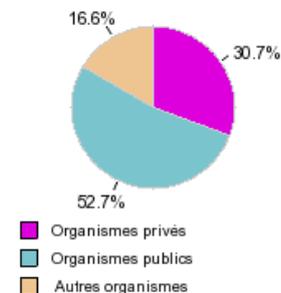
### Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\*

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009



### Répartition des montants programmés par type de maître d'ouvrage\*

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009

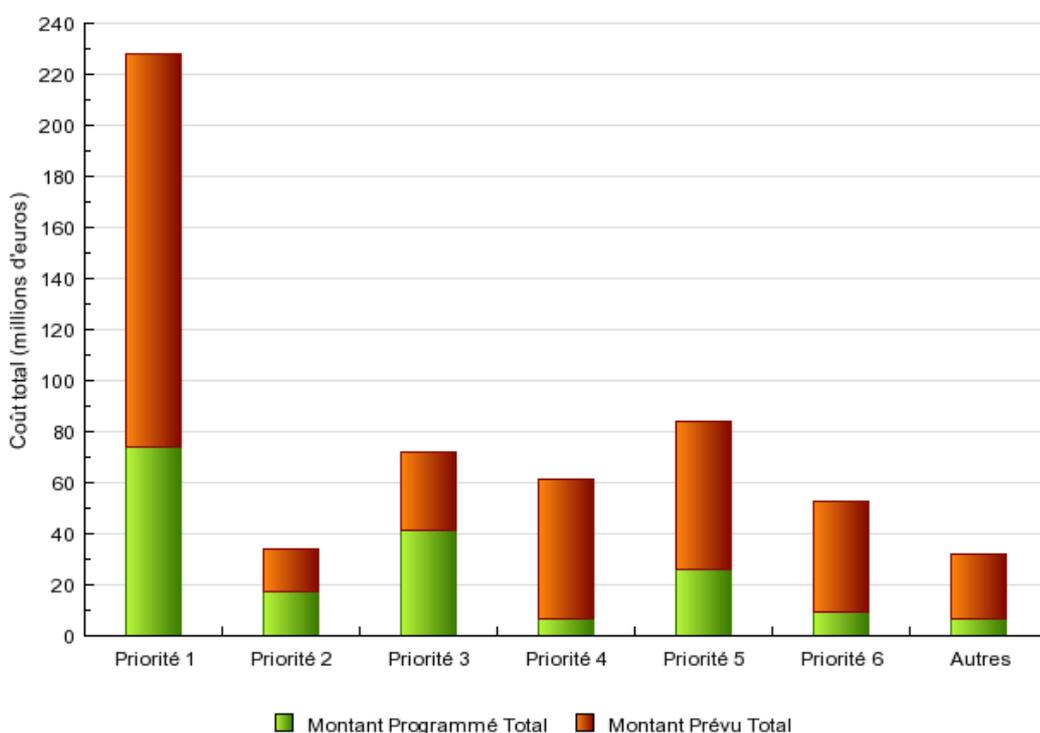


\***organismes privés :** sociétés, entreprises et assimilés  
**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics  
**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

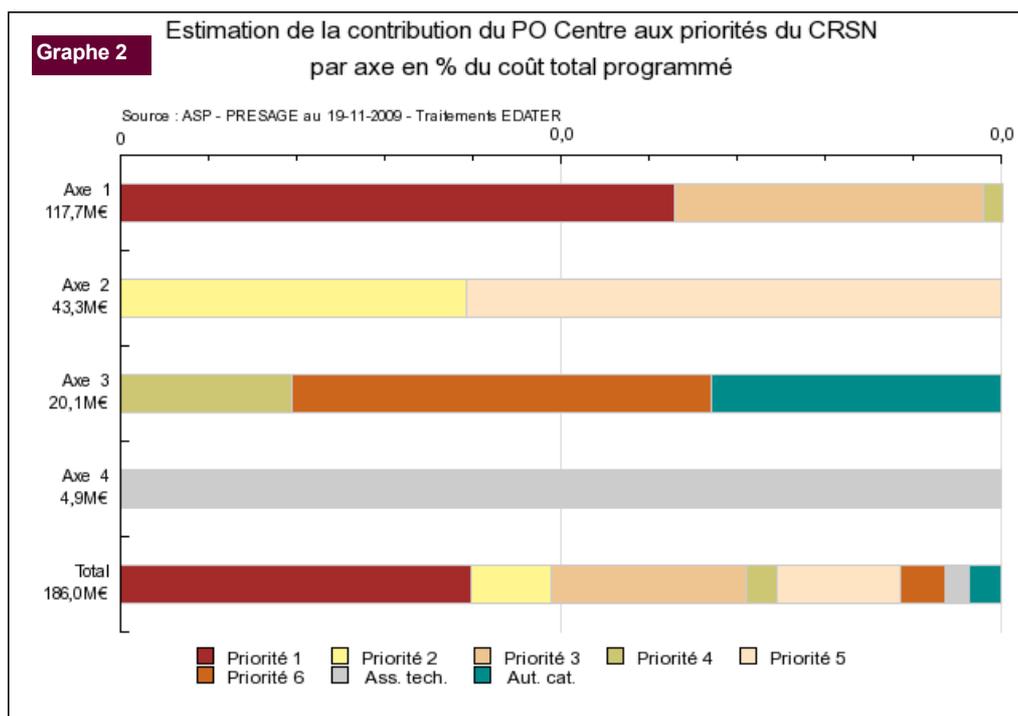
### Contribution du PO Centre aux priorités du CRSN (programmé et ventilation de la maquette)

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

#### Graphique 1



- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories



Axe 1 – Soutenir la recherche, l’innovation et le développement des entreprises

Axe 2 – Renforcer l’accessibilité territoriale

Axe 3 – Renforcer l’attractivité durable et la compétitivité territoriale

Axe 4 – Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Centre aux priorités du CRSN :

#### GRAPHES de la page 1 :

- Le PO contribue à l’ensemble des priorités du CRSN, et tout particulièrement aux priorités 1 (innovation), 5 (modes de transport alternatifs) et 3 (environnement). La dynamique de programmation illustre un investissement déjà significatif en particulier sur les **priorités du 1** (Promouvoir l’Innovation et l’Economie de la Connaissance) et **3** (soutien aux entreprises) qui sont au cœur de l’Axe 1 (voir graphe 2). La programmation de projets en faveur de l’environnement est prévue croissante pour 2010, suite à la mise en place des appels à projets et l’intégration du soutien au logement social pour les mesures concernant l’efficacité énergétique.

- **Quelques actions ne sont pas directement rattachables au CRSN**, telles que la structuration du commerce et de l’artisanat (Mesure 33) ou les équipements structurants prévus à la sous mesure 351, au titre de l’Axe 3.

- La **dimension territoriale** (priorité 6) est clairement identifiée au sein de l’Axe 3, en association avec les mesures en faveur de l’environnement et la prévention des risques (priorité 3)

- les **organismes publics** constituent les maîtres d’ouvrage majoritaires (58,5% des dossiers) en terme de nombre de dossiers comme en montants programmés. Il convient de signaler néanmoins que la nature de ces maîtres d’ouvrage a fortement évolué depuis la précédente programmation aussi bien en type de structures (ex : soutien à des Universités, laboratoires publics.. ; etc.) et en finalité, en ciblant des projets qui ont des retombées directes sur le monde économique et l’innovation.

#### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :

- Soutien à l’émergence d’un pôle aéronautique régional (Coût total : 165 264,75 Euros)
- Développement d’une nouvelle technologie pour connectique étanche par l’entreprise FCI Automotive (Coût total : 1M9 Euros)
- Projet de plate-forme expérimentale pour les pompes à chaleur géothermiques (Coût total : 798 364 Euros)

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER – Champagne-Ardenne (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 19/11/2009.

Chiffres clés au 19-11-2009	Région Champagne-Ardenne	
	Coût UE	Coût Total
Nombre de dossiers	232	
Montants prévus	185 580 603 €	681 790 804 €
Montants programmés	42 691 405 €	167 311 154 €
Montants payés	8 288 283 €	32 036 757 €
Taux de programmation	23,0 %	24,5 %

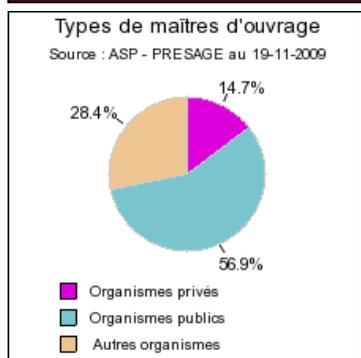
Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO Champagne Ardenne aux priorités du CRSN

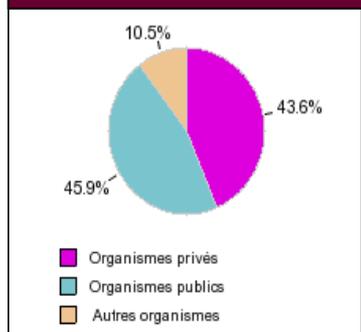
Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

Nota : Cette ventilation tient compte de s entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (17/12/09) et le Conseil régional (12/01/10)

### Répartition des dossiers programmés par Maître d'ouvrage\*



### Répartition des montants programmés par Maître d'ouvrage\* (coût total)



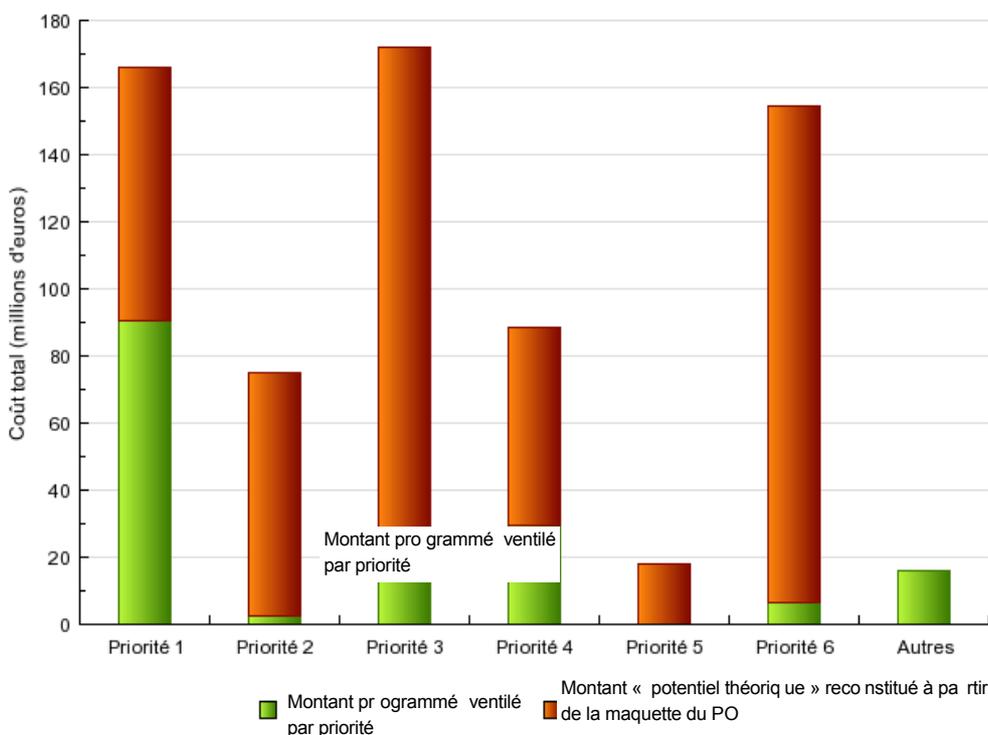
**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics

**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

### Contribution du PO Champagne-Ardenne aux priorités du CRSN (programmé et ventilation de la maquette)

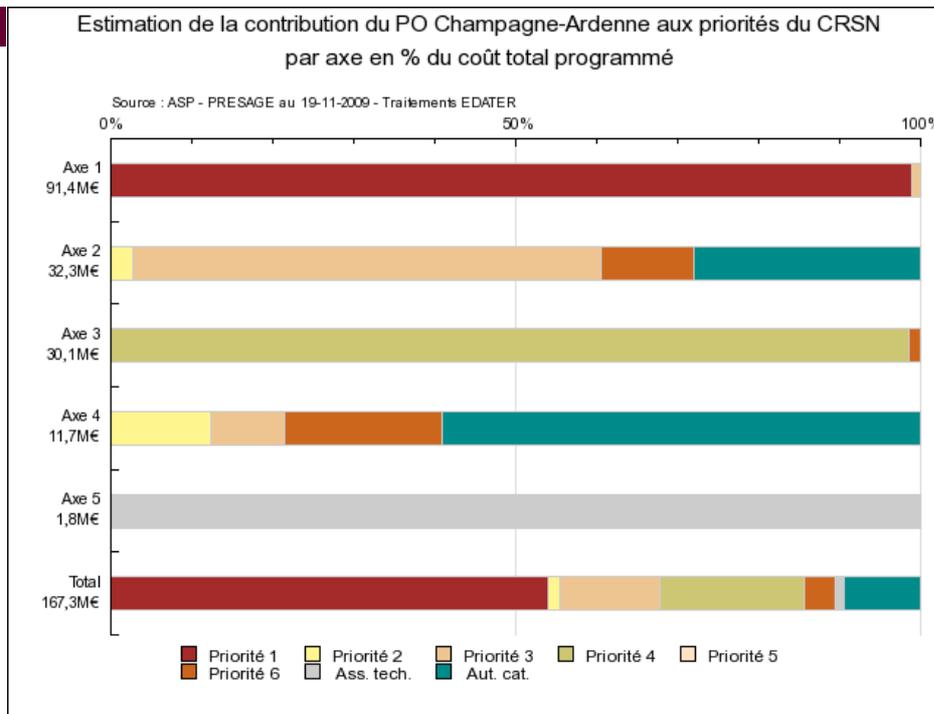
Graph 1

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER



- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de développement durable
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories

**Graph 2**



Axe 1 – Consolider les liens entre recherche, innovation et entreprises

Axe 2 – Améliorer la performance des entreprises et soutenir l’entrepreneuriat

Axe 3 – Valoriser l’environnement et maîtriser les risques naturels

Axe 4 – Renforcer la cohésion territoriale et l’accessibilité

Axe 5 – Assistance technique

**Contribution du PO FEDER Champagne Ardenne aux priorités du CRSN :**

- le graphe 1 de la page précédente souligne une contribution potentielle du PO Champagne Ardenne sur l’ensemble des 6 priorités du CRSN, en particulier sur la priorité 1 – Innovation et économie de la connaissance (165 M€), la priorité 3 – Entreprises et développement territorial (170 M€) et 6 « dimension territoriale (potentiellement 157 M€ de contribution en coût total d’ici fin 2013).
- la dynamique de programmation illustre un investissement déjà significatif en faveur des priorités 1 (innovation) et 4 (Environnement, risques et énergies dans une perspective de développement durable).
- les entreprises, comme maîtres d’ouvrage directement bénéficiaires de subventions, contribuent à 43% des montants programmés. Dans la réalité, ce pourcentage est nettement plus élevé car la stratégie du PO Champagne Ardenne privilégie par ailleurs l’appui aux organismes parapublics ou intermédiaires dont la mission est d’aider à l’émergence de projets d’entreprises dans le cadre de démarches collectives.
- le graphe 2 souligne la forte contribution actuelle de l’axe 1 à la priorité 1 – « innovation et économie de la connaissance », de l’axe 2 à la priorité 3 « soutiens aux entreprises » et l’axe 3 à la priorité « environnement, risque et énergie dans une perspective de DD ».

**Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :**

- **Encourager et valoriser les grands projets de recherche à caractère national : Projet de R&D publique : Projet PLANET** : « Plate-forme d’analyse et de transformation des biomolécules, les procédés propres et la valorisation des agro-ressources » : le projet PLANET consiste à établir un plateau technique mutualisé destiné à structurer la recherche régionale dans le domaine de la chimie et de la biologie-santé. Coût total du projet : 1,2 M€, avec un financement FEDER de 400 K€.
- **Animation du transfert de technologie** : L’opération « Mettez des agro-ressources dans vos entreprises », portée par l’association du Pôle Industries et Agro-ressources, a consisté à identifier, en amont des missions du pôle IAR, les secteurs et les entreprises susceptibles de porter des projets innovants dans le domaine de la valorisation des ressources agricoles. Il s’agissait aussi, de manière complémentaire, de cibler les pistes d’innovation les plus prometteuses en termes de création de richesses, et donc d’emplois. Le projet a mobilisé 72 000 € de FEDER sur une assiette éligible de 294 000 €.
- **Projets de recherche collaboratifs public-privé** : la Région Champagne-Ardenne a lancé un appel à projets de recherche collaboratifs afin de faire émerger des projets s’inscrivant dans cette thématique, majeure, du Programme opérationnel. A l’issue d’un processus de sélection, une quinzaine de projets ont été retenus, mobilisant environ 600 000 € de FEDER en 2009, au profit d’entreprises et de centres de recherche impliqués dans des projets de recherche communs.
- **Pépinière technologique de Chalons en Champagne** : **Objectifs** : accroître l’attractivité du territoire, renforcer la création d’entreprises, améliorer la pérennité des entreprises créées, soutenir l’entrepreneuriat – Coût total : 3,5 M€ dont 1,11 M€ de FEDER.
- **Le Plan climat régional**, programmé en 2008, a créé une dynamique très positive à l’échelon régional, relayée par de nombreux acteurs locaux (12 plans climats territoriaux annoncés à ce jour). Son coût, de 97 832,80 €, a été pris en charge pour moitié par le FEDER.

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER – Corse (Version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 19/11/2009.

Chiffres clés au 19-11-2009	Région Corse	
	Coût UE	Coût Total
Nombre de dossiers	177	
Montants prévus	150 465 376 €	382 607 752 €
Montants programmés	35 332 567 €	97 675 723 €
Montants payés	2 112 387 €	4 451 938 €
Taux de programmation	23,5 %	25,5 %

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (06/01/2010) et la CTC (18/01/2010)

## Estimation de la contribution du PO Corse aux priorités du CRSN

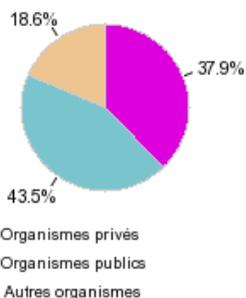
Les montants maquetés ou programmés du PO, en coût total (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Graphe 1**

Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\*

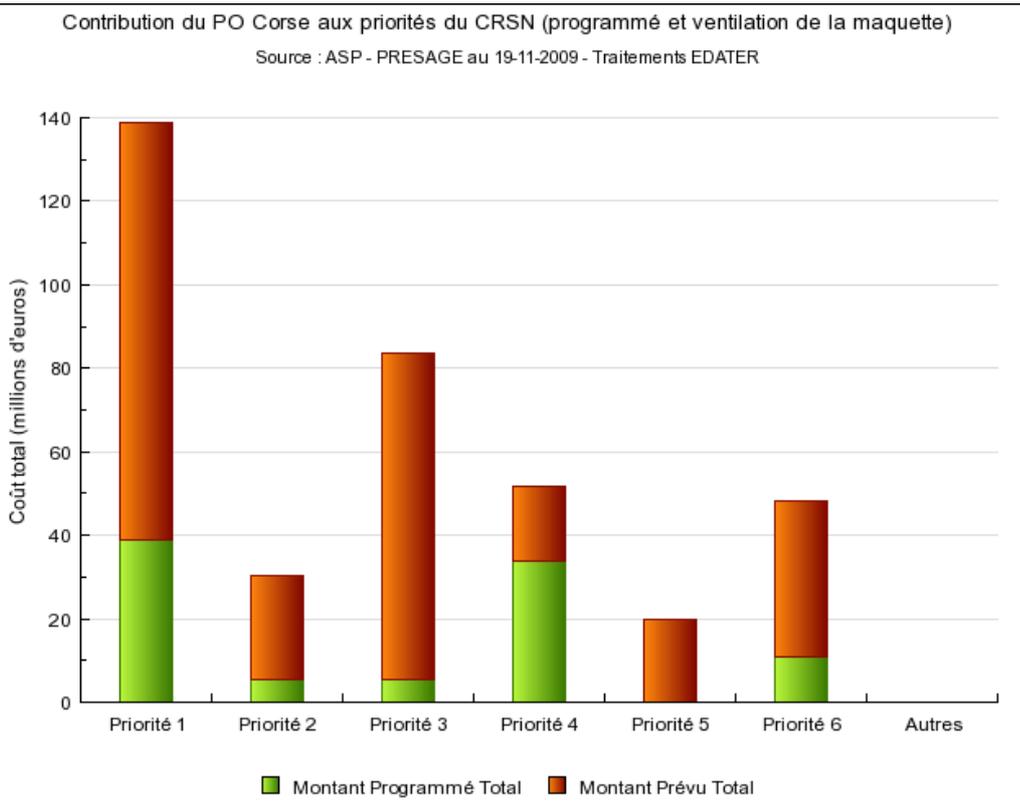
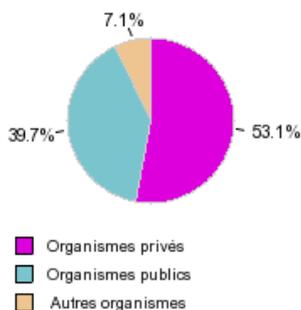
Types de maîtres d'ouvrage

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009



Répartition des montants programmés par Maître d'ouvrage

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009



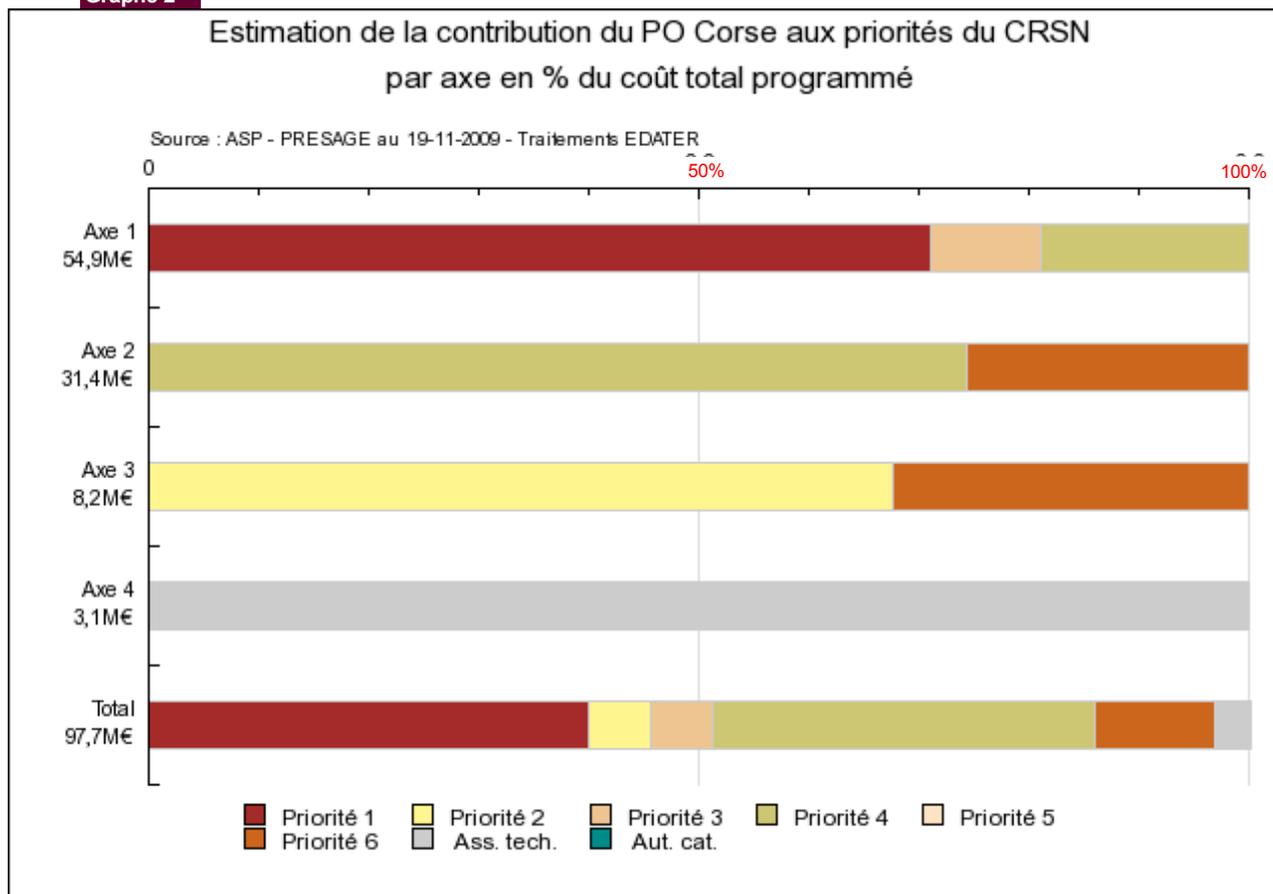
\*organismes privés : sociétés, entreprises et assimilés

Organismes publics : Etat, collectivités territoriales et établissements publics

Autres organismes : association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de développement durable
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories

**Graph 2**



AXE 1 Développer et organiser l'innovation de l'île

AXE 2 Préserver et mettre en valeur un environnement durable

AXE 3 Favoriser l'accessibilité des territoires et leur interconnexion

AXE 4 Assistance technique

#### Contribution du PO FEDER Corse aux priorités du CRSN

- **Le graphe 1** de la page précédente souligne la très forte contribution attendue du PO Corse à la **priorité 1** du CRSN « promouvoir l'économie et la société de la connaissance ». Les montants « en prévu » correspondants placent cette priorité au premier rang (près de 140 M€) et près de 40M€ ont doré et déjà été programmés.
- De même, le PO Corse contribue fortement à la **priorité 3** du CRSN « Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial » et à la priorité 4 du CRSN « protéger l'environnement, prévenir les risques, adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de développement durable ».
- La dynamique de programmation est portée par les **organismes privés** (sociétés, entreprises et assimilés... qui représentent 37% des bénéficiaires (MO) avec une contribution à hauteur de 53% des montants programmés.
- **Le graphe 2** souligne la forte contribution actuelle de l'axe 1 à la priorité 1 (Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance). De même l'axe 2 contribue fortement à la priorité 4 (protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques) et dans une moindre mesure à la priorité 3 (soutien aux entreprises).
- Les priorités du CRSN sont bien ciblées par le PO Corse.

#### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :

- **Protéger les sites et prévenir les risques** : une Opération Grand Site sur Ajaccio (en face des îles Sanguinaires) mobilise 20% des crédits de ce volet et 11 dossiers au titre de la DFCL (défense des forêts contre l'incendie) qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre du PPFENI (plan pluriannuel)
- **Energies renouvelables et plan climat** : 18 dossiers sont programmés pour une mini-centrale hydroélectrique, des installations de panneaux photovoltaïques en réseau, des installations de production d'eau chaude sanitaire collective. 800 000 € de FEDER sont programmés soit 5% du volet, un dossier pour une étude au titre du plan climat
- **Plateforme solaire de Vignola** : 4 opérations complémentaires ont été programmées pour expérimenter une pile à combustible pour un fonctionnement industriel, pour stocker de l'énergie, pour mobiliser les différentes formes de stockage assurer une régulation en réseau, pour identifier les applications, les usages potentiels.

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER FRANCHE-COMTE (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution des PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 19/11/2009.

Chiffres clés au 19-11-2009

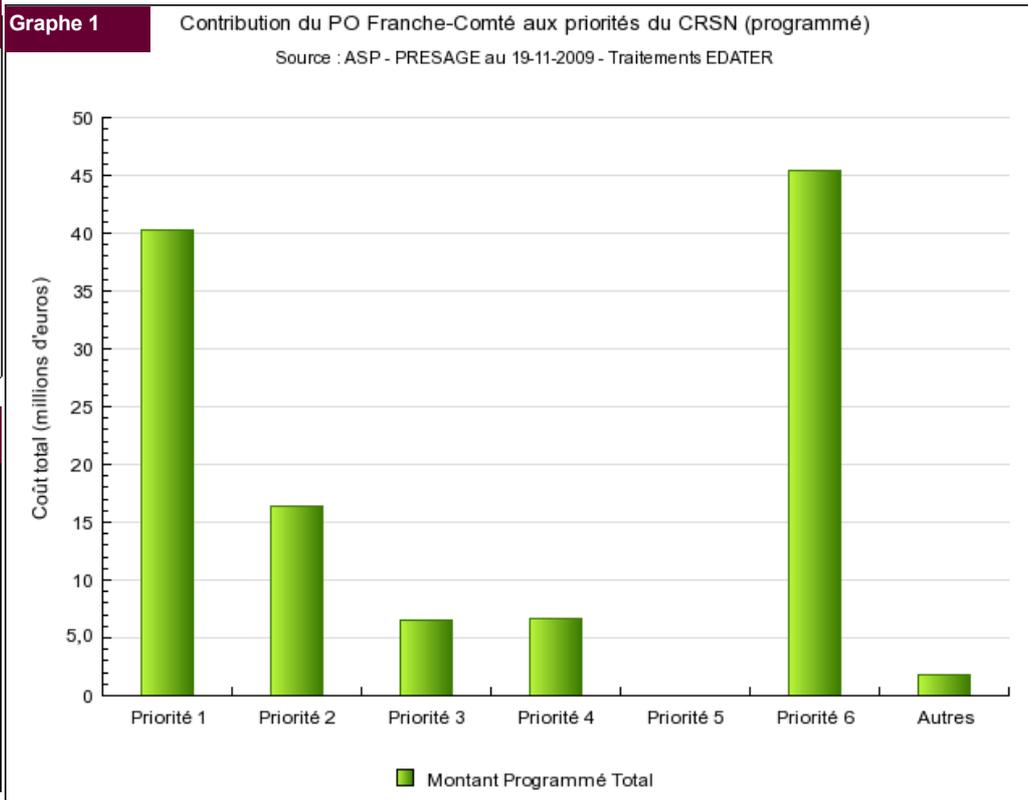
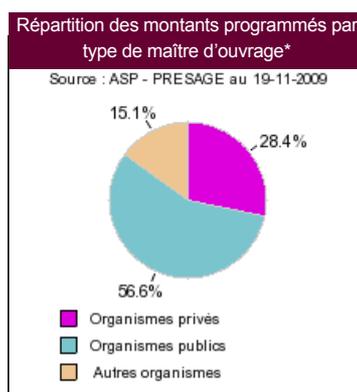
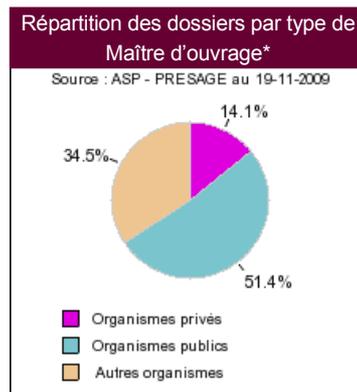
	Région Franche-Comté	
	Coût UE	Coût Total
<b>Nombre de dossiers</b>	142	
<b>Montants prévus</b>	146 789 783 €	440 916 305 €
<b>Montants programmés</b>	26 233 602 €	117 988 541 €
<b>Montants payés</b>	5 414 001 €	40 682 889 €
<b>Taux de programmation</b>	17,9 %	26,8 %

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO FRANCHE-COMTE aux priorités du CRSN

Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (16/12/2010) et le Conseil Régional (13/01/2010).

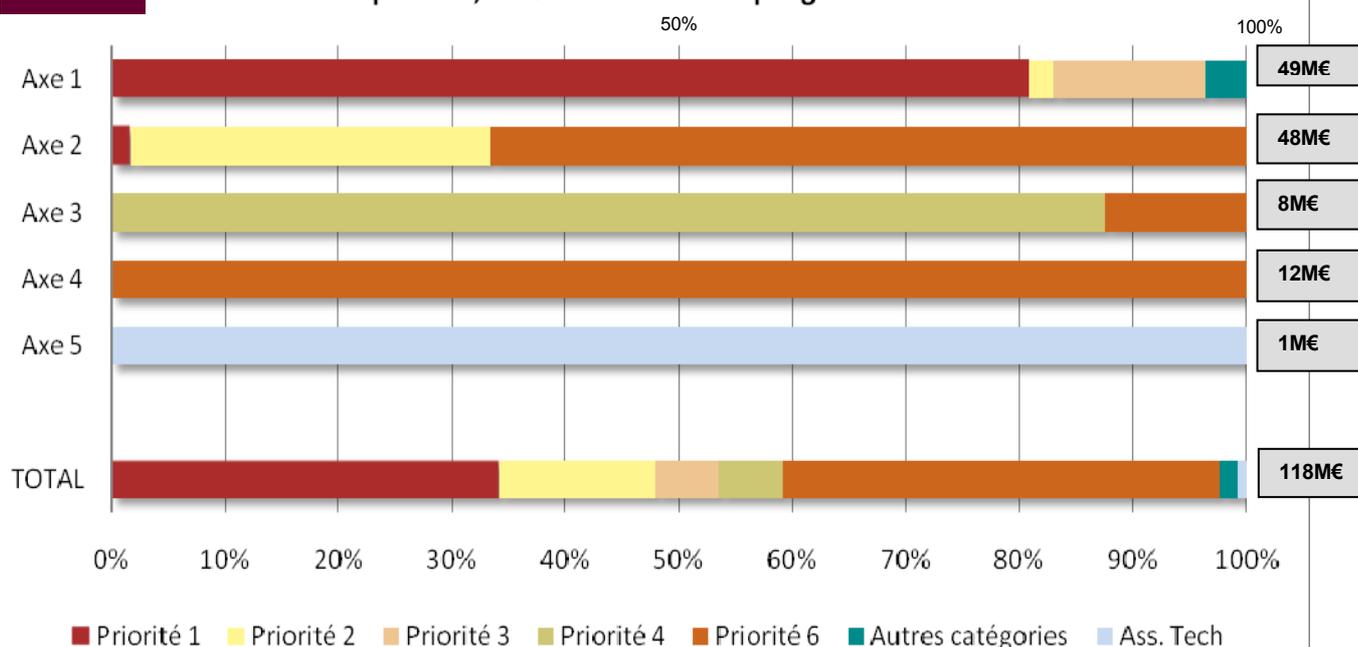


**\*organismes privés :** sociétés, entreprises et assimilés  
**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics  
**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories

## Estimation de la contribution du PO Franche-Comté aux priorités du CRSN, par axe, en % du coût total programmé

Graph 2



Axe 1 - Mettre en place un environnement favorable à l'innovation

Axe 2 - Améliorer la compétitivité territoriale

Axe 3 - Préserver la qualité environnementale, prévenir le risque d'inondation et réduire la dépendance énergétique

Axe 4 - Conforter le développement des Montagnes du Jura

Axe 5 - Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Franche-Comté aux priorités du CRSN

- la dynamique de programmation du PO Franche-Comté illustre un investissement déjà significatif en faveur des priorités 1 – « Innovation et économie de la connaissance » et 6 – « Dimension territoriale du volet cohésion et DD » (mesure 2.3 et axe 4), voir graphe 1 de la page précédente ;

- le graphe 2 souligne la forte contribution actuelle de l'axe 1 à la priorité 1 – « Innovation et économie de la connaissance » et celle de l'axe 3 à la priorité « environnement, risque et énergie dans une perspective de DD » et une forte prise en compte par les axes 2 et 4 de la priorité 6 - « dimension territoriale »

- peu de mesures ne ciblent pas directement les priorités du CRSN (par exemple : Soutien à l'innovation pédagogique et au développement et à la modernisation des équipements de formation)

- la prédominance des maîtres d'ouvrage publics s'explique d'une part par le rôle de relais joué par des structures publiques ou parapubliques dans le cadre de projets ciblés de développement économique et d'autre part par les difficultés rencontrées pour toucher des entreprises.

### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :

- Actions collectives de développement des scieries (participation FEDER 21 052 € pour un coût total de 72 272 €) : améliorer la compétitivité des industriels des entreprises du secteur de la première transformation du bois via de nouveaux produits et de nouveaux marchés ;

- Soutien au développement du e-commerce dans l'artisanat (79 133 € FEDER pour un coût total de 173 750 €). Le projet consiste à aider les TPE à développer la vente de produits et services en ligne ;

- Action collectives Institut Pierre Vernier – Centre de transfert de technologie de la Franche-Comté, regroupement / fusion de tous les petits structures existantes.

- financement de la boucle Haut-Débit sur le territoire de Belfort, Monbéliard et Héricourt

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER HAUTE-NORMANDIE (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution des PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, **arrêtées au 15/11/2009.**

Chiffres clés au 15-11-2009	Région Haute-Normandie	
	Coût UE	Coût Total
Nombre de dossiers	132	
Montants prévus	219 311 261 €	686 943 785 €
Montants programmés	45 814 047 €	164 933 040 €
Montants payés	5 425 635 €	42 974 536 €
Taux de programmation	20,9 %	24,0 %

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER

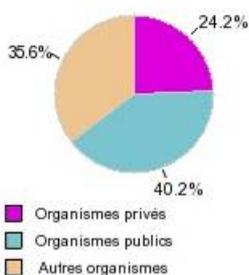
## Estimation de la contribution du PO HAUTE-NORMANDIE aux priorités du CRSN

Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (20/01/2010) et le Conseil Régional (25/01/2010)

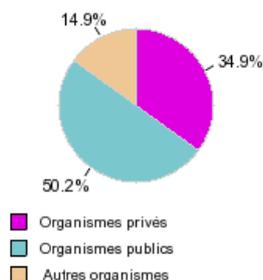
### Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\*

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009



### Répartition des montants programmés par type de maître d'ouvrage\*

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009

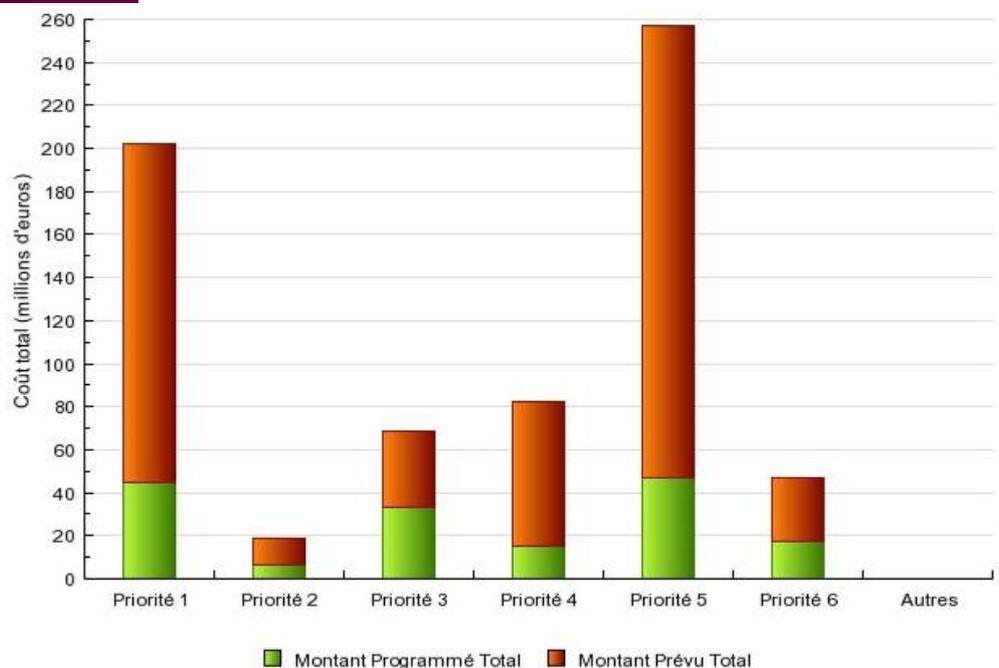


**Organismes privés :** sociétés, entreprises et assimilés  
**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics  
**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

### Contribution du PO Haute-Normandie aux priorités du CRSN (programmé et ventilation de la maquette)

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER

#### Graphique 1

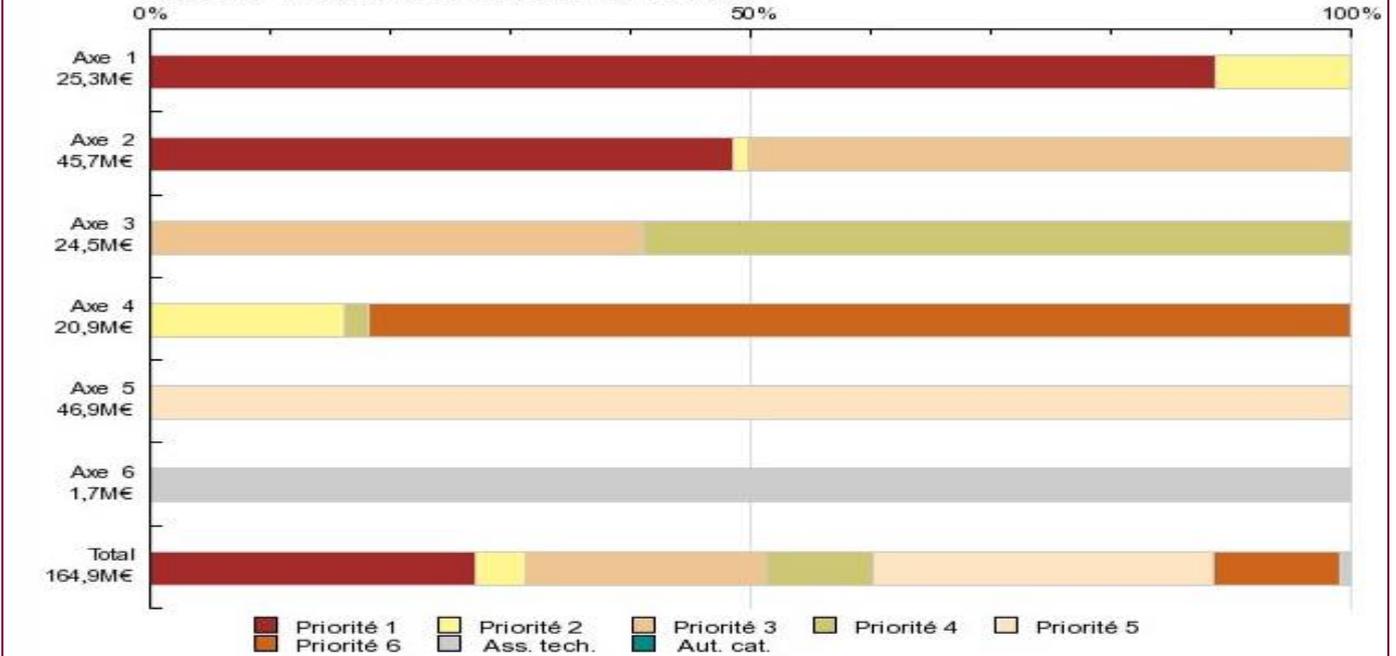


- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de développement durable
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories

## Estimation de la contribution du PO Haute-Normandie aux priorités du CRSN par axe en % du coût total programmé

Graph 2

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER



Axe 1 : Dynamisation de l'économie de la connaissance pour une région compétitive

Axe 2 : L'innovation au cœur des mutations économiques et sociales des entreprises

Axe 3 : Une économie régionale respectueuse de l'environnement

Axe 4 : L'amélioration des conditions de vie et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale

Axe 5 : Le transport au service des activités économiques et des particuliers pour une économie portuaire compétitive et une accessibilité renforcée

Axe 6 : Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Haute-Normandie aux priorités du CRSN

- Nota : entre la date de production de la fiche et des entretiens (fin janvier) la programmation a progressé de près de 20 millions d'euros en montant FEDER.

- les objectifs du PO Haute-Normandie traduisent un très fort investissement en faveur des priorités 1 du CRSN « innovation et économie de la connaissance » et 5 « Développer les modes de transports alternatifs à la route »

- le graphe 2 souligne la forte contribution actuelle des axes 1 et 2 du PO Haute Normandie à la priorité 1 – « innovation et économie de la connaissance » et celle de l'axe 4 à la priorité « dimension territoriale »

- On note également que l'axe 3 du programme traduit une recherche d'équilibre entre la priorité 3 de « soutien des entreprises dans leurs démarches de développement territorial » et la priorité 4 du CRSN « protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques... »

- Toutes les mesures du programme ont pu être directement reliées à des priorités du CRSN

### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN

- Le fabricant de sacs plastiques PTL de Lune ray a bénéficié du soutien du FEDER pour le développement d'un procédé de production innovant, permettant de réduire de 30 à 40 % l'impact carbone de la production du site

- le FEDER Haute Normandie à hauteur de 10,7 millions d'euros, la création d'un nouvel institut de recherches Biologique et Biomédicale (B2) qui marque une étape importante, dans l'évolution des recherches en neurosciences et en biologie, recherches aujourd'hui clivées entre les aspects cliniques, au CHU et à la faculté de médecine avec l'IHURB, et les aspects biologiques et biomédicaux au campus MSA. Ce nouvel institut offrira aux laboratoires et aux plates-formes labellisées les conditions de leur développement et du maintien de leur reconnaissance internationale et de créer une continuité du champ de recherche, des recherches les plus fondamentales jusqu'aux études cliniques

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER – Ile de France (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 22/11/2009.

Chiffres clés au 22-11-2009	Région Ile-de-France	
	Coût UE	Coût Total
<b>Nombre de dossiers</b>	134	
<b>Montants prévus</b>	151 466 770 €	312 283 540 €
<b>Montants programmés</b>	25 431 141 €	72 692 201 €
<b>Montants payés</b>	1 025 578 €	2 262 411 €
<b>Taux de programmation</b>	16,8 %	23,3 %

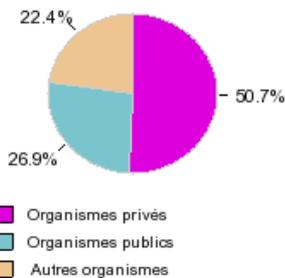
## Estimation de la contribution du PO Ile de France aux priorités du CRSN

Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR et le Conseil Régional (21/01/2010).

### Répartition des dossiers programmés par Maître d'ouvrage\* (coût total)

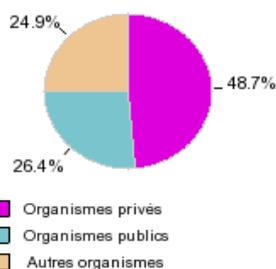
Source : ASP - PRESAGE au 22-11-2009



### Répartition des montants programmés par Maître d'ouvrage\*

Montant programmé

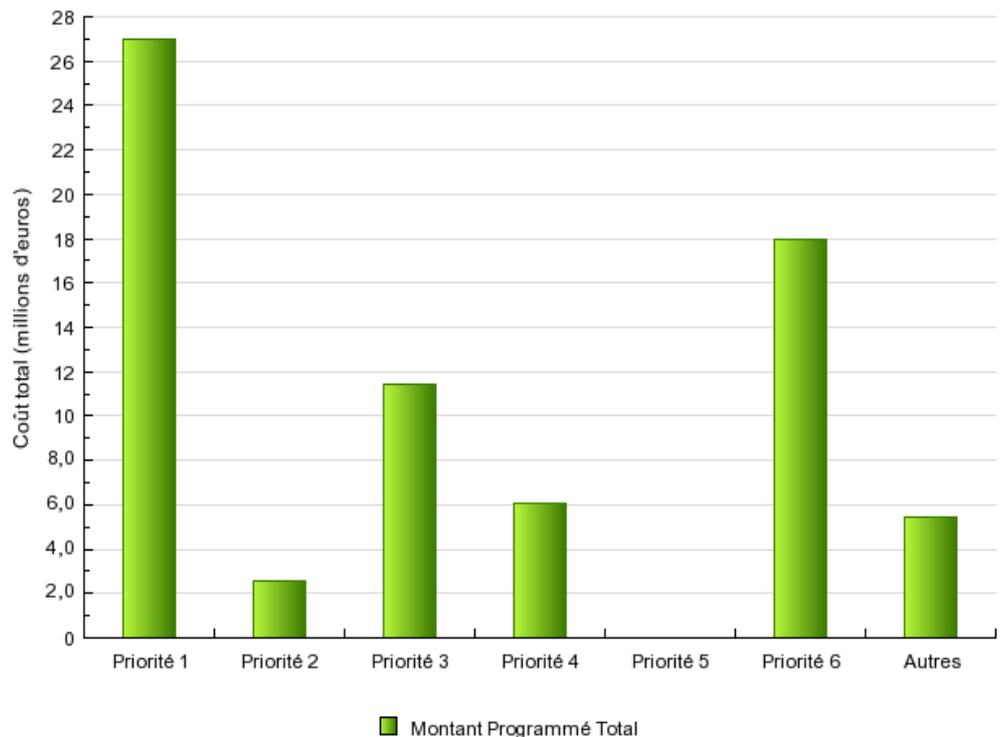
Source : ASP - PRESAGE au 22-11-2009



### Contribution du PO Ile-de-France aux priorités du CRSN (programmé)

Source : ASP - PRESAGE au 22-11-2009 - Traitements EDATER

Graph 1

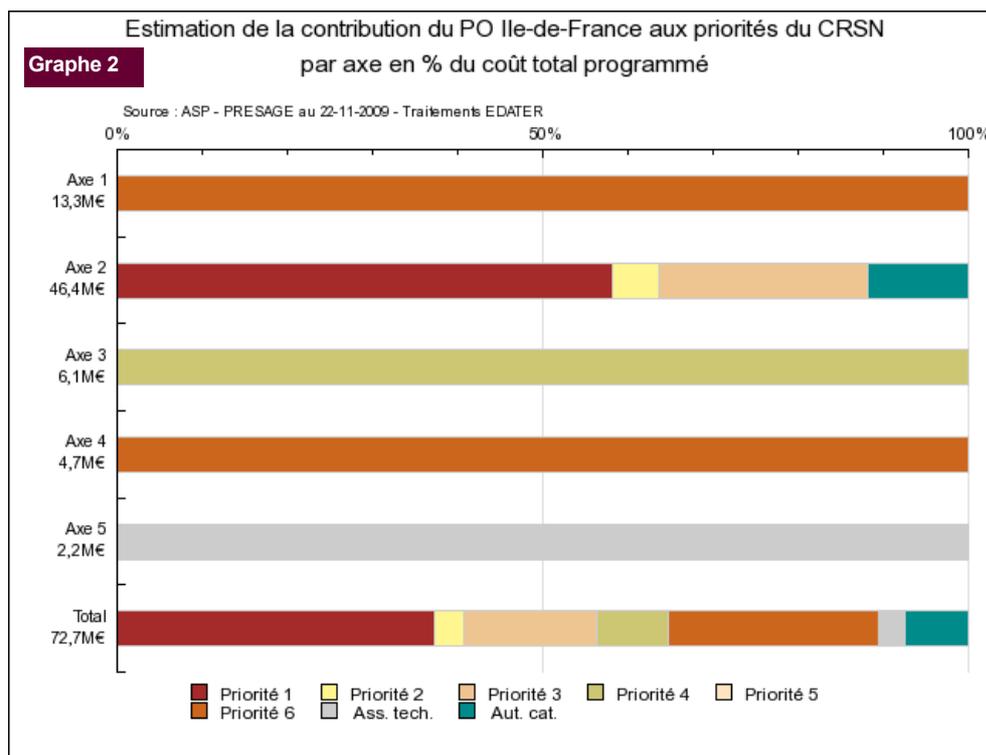


\*organismes privés : sociétés, entreprises et assimilés

Organismes publics : Etat, collectivités territoriales et établissements publics

Autres organismes : association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories



Axe 1 – Développement des projets urbains dans les zones les plus en difficulté

Axe 2 – Favoriser l'innovation technologique et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien

Axe 3 – Agir pour l'environnement et le développement durable de la région

Axe 4 – Programme interrégional Plan Seine pour la prévention des risques inondations

Axe 5 – Assistance technique

#### **Contribution du PO FEDER Ile de France aux priorités du CRSN :**

- la dynamique de programmation illustre un investissement déjà significatif en particulier sur 3 priorités du CRSN : sur la priorité 1 – Promouvoir l'Innovation et l'Economie de la Connaissance (27 M€ en coût total), la priorité 6 « dimension territoriale » 18 M€ et la priorité 3 « soutiens aux entreprises » (11,5 M€).

- les « autres catégories » concernent les soutiens au développement de l'économie sociale et solidaire, ainsi que l'organisation de conventions d'affaires.

- les entreprises, qui sont un public cible du CRSN, constituent une part importante des maîtres d'ouvrage aidés (les organismes privés représentent 50,7% des maîtres d'ouvrage).

- le graphique souligne la forte contribution actuelle des axes 1 et 4 à la priorité 6 – « dimension territoriale », de l'axe 2 aux priorités 1 et 3 « innovation » et « soutien aux entreprises »

#### **Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :**

**Opération N° 30855 : Mise à disposition mutualisée d'un système externalisé de gestion intégrée pour TPE-PME franciliennes de l'habillement portée par le Syndicat de Paris de la mode féminine.** Cette action permettra aux entreprises d'améliorer leur suivi de gestion depuis l'approvisionnement des matières premières et des composants chez les fournisseurs jusqu'à la livraison des produits aux clients : schémas techniques, ordres de fabrication, suivi des stocks, suivi des temps, gestion des coûts, factures, bons de livraison, etc. Montant de l'opération : 580 K€ TTC de coût éligible dont 171 K€, soit 29,51% du coût éligible financés par les fonds FEDER.

**Opération N° 30951 : plateforme TADEO de communication entre entendants et sourds en milieu professionnel portée par Delta process :** à partir d'une plateforme où sont réunis des opérateurs spécialisés, il s'agit de délivrer des services en ligne de visiointerprétation en langue des signes française (LSF), en langage parlé complété (LPC) et en sous-titrage simultané délivré en temps réel, via une simple connexion internet permettant aussi bien le travail en réunion (visioconférence) que l'accès à la communication téléphonique entre personnes sourdes et entendants - Montant de l'opération : 889 K€ HT de coût éligible dont 411 K€, soit 46,30% du coût éligible financés par les fonds FEDER.

#### **Opération N° 30983 : Centrale Paris entrepreneuriat**

Le projet «Centrale Paris Entrepreneuriat» est un dispositif structurant visant à renforcer le potentiel de création d'entreprises innovantes rassemblées au sein de l'incubateur de l'Ecole. Ce projet se veut être la première brique d'un projet à long terme, en discussion avec les collectivités locales, visant à fixer durablement des entreprises sur le Sud des Hauts-de-Seine. Montant de l'opération : 351 K€ TTC de coût éligible dont 134 K€, soit 38,42% du coût éligible financé par les fonds FEDER.

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER – LIMOUSIN (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 19/11/2009.

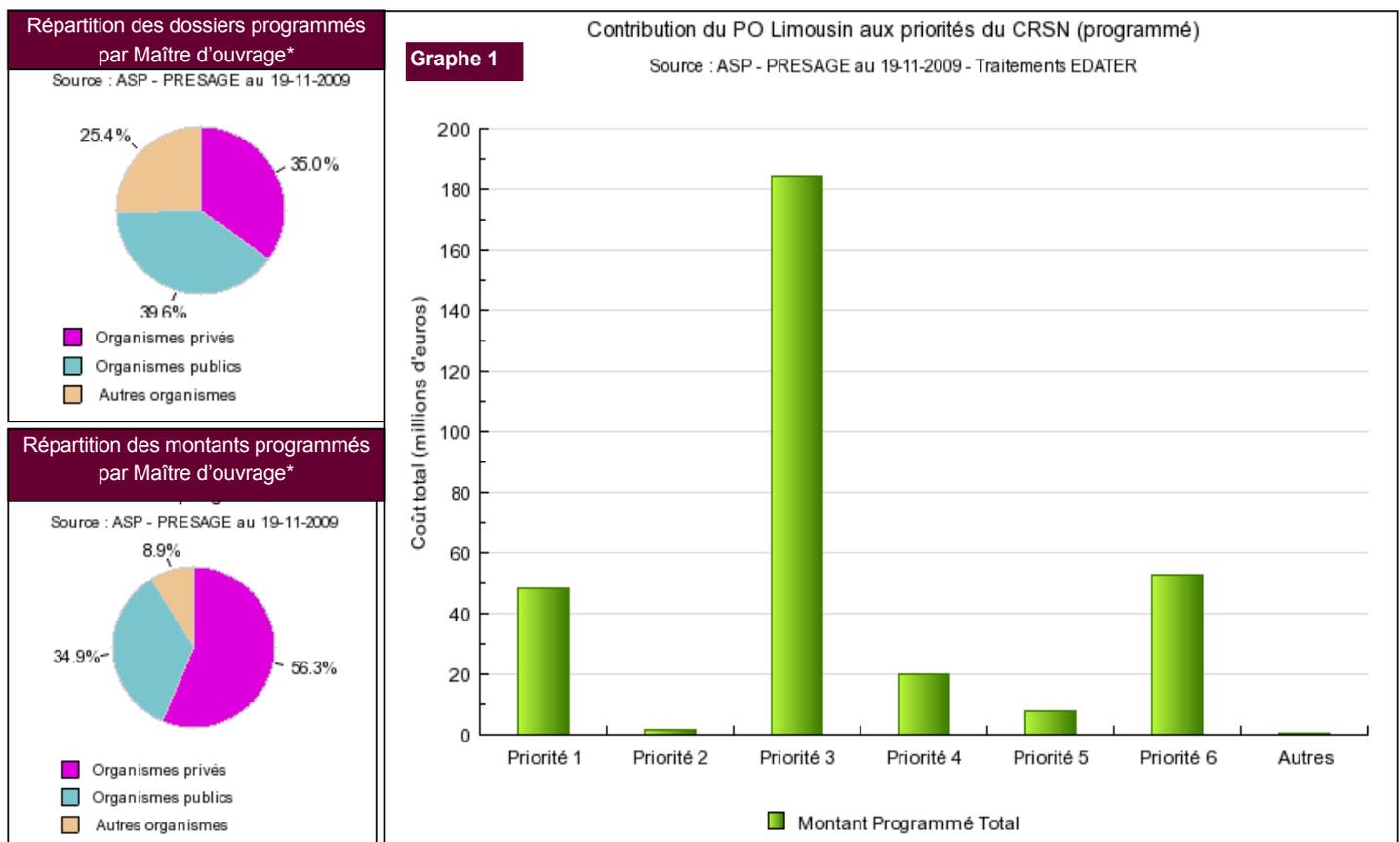
Chiffres clés au 19-11-2009	Région Limousin	
	Coût UE	Coût Total
<b>Nombre de dossiers</b>	523	
<b>Montants prévus</b>	127 259 135 €	566 902 823 €
<b>Montants programmés</b>	53 276 281 €	317 877 928 €
<b>Montants payés</b>	9 993 632 €	75 662 832 €
<b>Taux de programmation</b>	41,9 %	56,1 %

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO Limousin aux priorités du CRSN

Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

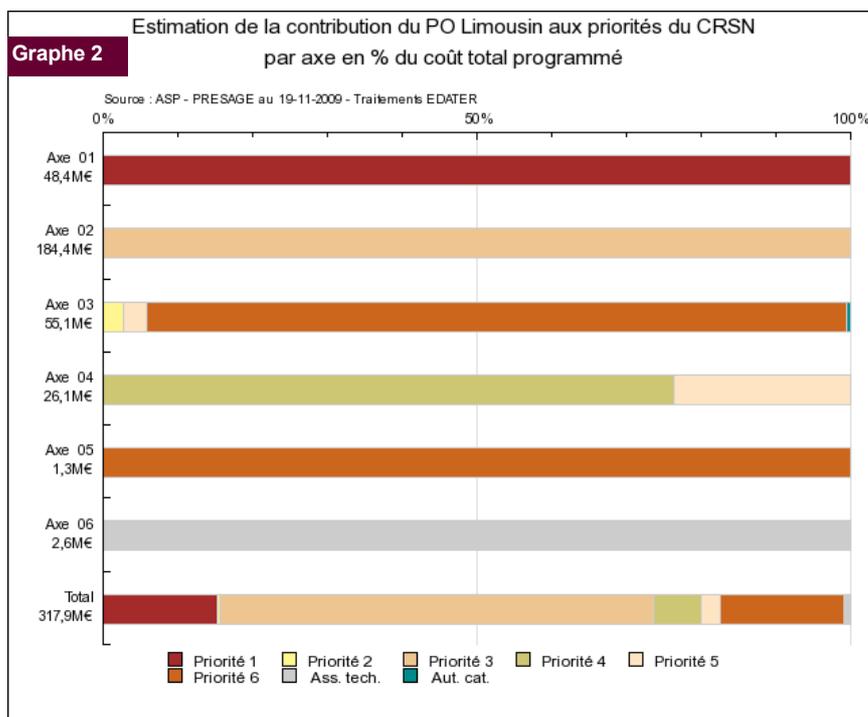
**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (08/01/2010) et le Conseil Régional (13/01/2010).



- \*organismes privés :** sociétés, entreprises et assimilés

**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics

**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...
- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
  - Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
  - Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
  - Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
  - Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
  - Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
  - Autres catégories



Source : ASP – PRESAGE 19-11-2009 – Traitements EDATER

Axe 1 – Formation, recherche et transfert de technologie

Axe 2 – Compétitivité des entreprises et emploi

Axe 3 – Accueil et attractivité des territoires

Axe 4 – Environnement- Développement durable

Axe 5 – Coopération

Axe 6 – Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Limousin aux priorités du CRSN

- La dynamique de programmation illustre un investissement déjà significatif en faveur de la priorité 3 (Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial) (180 M euros programmés) et de la priorité 6 (dimension territoriale : il s'agit principalement de l'axe 5 « coopération ») (50M euros programmés).
- Les entreprises, qui sont un public cible du CRSN, constituent une part significative des maîtres d'ouvrage ai dés (les organismes privés représentent 35% des maîtres d'ouvrages en nombre de dossiers et plus de 56% au regard des montants programmés).
- Le graph 2 souligne la très forte contribution de l'axe 1 à la priorité 1 « Innovation et économie de la connaissance » et de l'axe 2 à la priorité 3 « le soutien aux entreprises dans une démarche de développement territorial ».

### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :

- NATURWOOD LIMOUSIN investissement matériel (matériel d'exploitation) 66 K€ FEDER
- DOUGLAS STRUCTURES construction d'un bâtiment cout total - Cout total : 657 K€ dont 49K€ de FEDER
- CCI de Limoges dans le cadre d'objectif création : mise en œuvre d'un dispositif d'accueil, d'information et d'accompagnement de porteurs de projet (création, reprise d'entreprise) - Cout total : 222 K (100% FEDER)
- SOREM : agrandissement des locaux et investissements matériels : 66 K € FEDER au total pour les 2 actions
- Installation d'un chauffage par géothermie pour un bâtiment halte garde rie, crèche et tre lais assistantes maternelles – Communauté de Communes de l'Issaure - Cout total : 58 K€ dont 10 K€ de FEDER
- Production d'eau chaude par énergie solaire – EHPAD Argentat - Cout total : 93,8 K€ dont 23 K€ de FEDER
- Achèvement du Centre européen de la Céramique, permettant la concentration en un même lieu d'1/3 de la recherche publique dans ce domaine stratégique et construction d'un nouveau bâtiment destiné à rassembler les moyens de l'institut de recherche X LIM (4,7 M euros pour ces deux projets).
- RUR@CT : CR Limousin : Programme pour la Cohésion Territoriale et le potentiel d'innovation des zones rurales (50 régions UE associées) – Cout total : 1 M€ dont 500 K€ de FEDER

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER – LORRAINE (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 19/11/2009.

Chiffres clés au 19-11-2009	Région Lorraine	
	Coût UE	Coût Total
<b>Nombre de dossiers</b>	390	
<b>Montants prévus</b>	329 406 415 €	1 109 565 020 €
<b>Montants programmés</b>	74 534 397 €	313 279 168 €
<b>Montants payés</b>	17 376 997 €	85 511 697 €
<b>Taux de programmation</b>	22,6 %	28,2 %

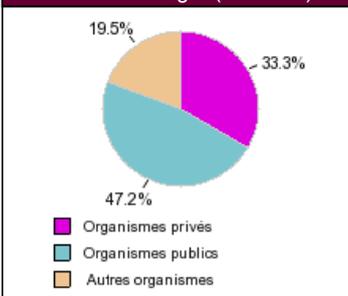
Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO Lorraine aux priorités du CRSN

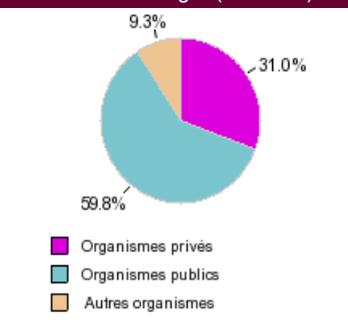
Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (15/01/2010) et le Conseil Régional (21/01/2010).

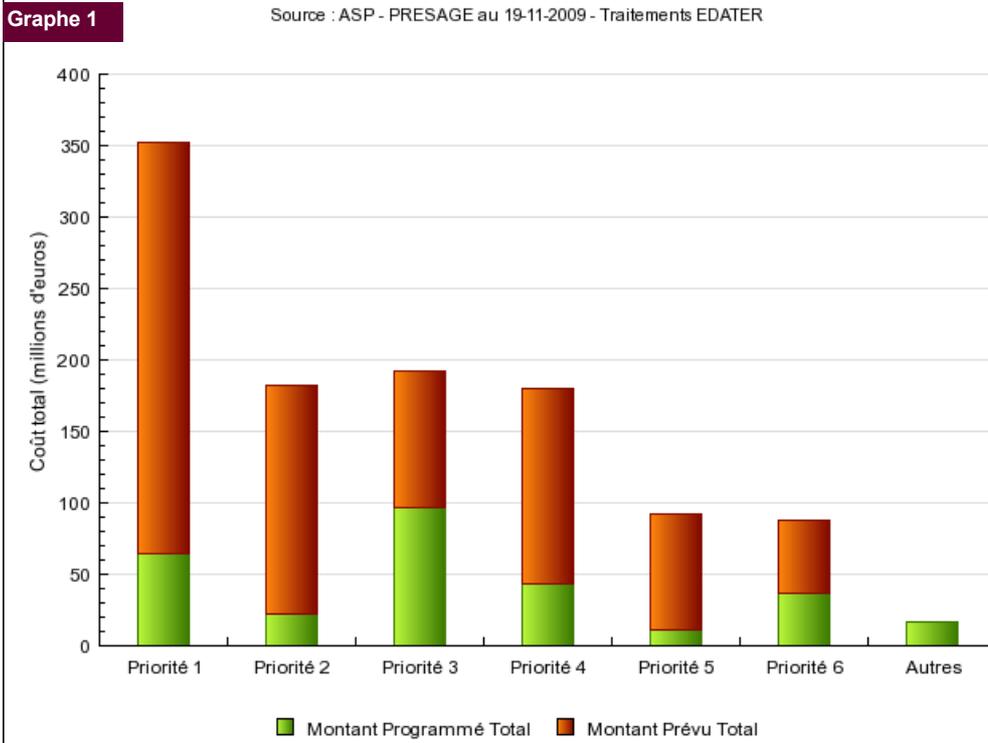
### Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\* (coût total)



### Répartition des montants par type de Maître d'ouvrage\* (coût total)



### Contribution du PO Lorraine aux priorités du CRSN (programmé et ventilation de la maquette)

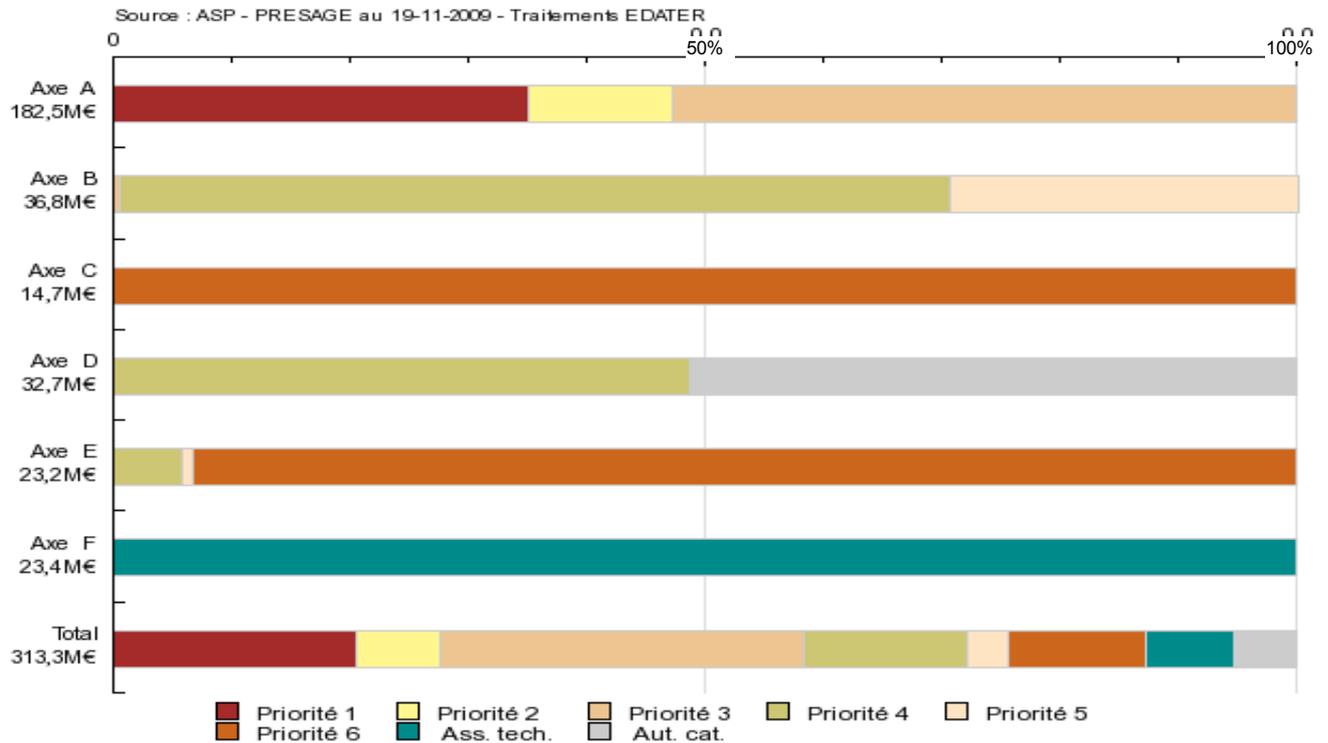


**Organismes privés :** sociétés, entreprises et assimilés  
**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics  
**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de développement durable
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories

**Graph 2**

**Estimation de la contribution du PO Lorraine aux priorités du CRSN par axe en % du coût total programmé**



Source : ASP – PRESAGE 19-11-2009 – Traitements EDATER

Axe A – Développer l'innovation, la recherche, la compétitivité et les TIC

Axe B – Promouvoir le développement durable et la lutte contre l'effet de serre

Axe C – Soutenir la politique de la ville

Axe D – Soutenir des enjeux majeurs pour le développement de la Lorraine

Axe E – Programme interrégional Massif des Vosges

Axe F – Assistance technique

**Contribution du PO FEDER Lorraine aux priorités du CRSN**

- le graphe 1 de la page précédente souligne une contribution potentielle conséquente du PO Lorraine sur l'ensemble de 6 priorités du CRSN, en particulier sur la priorité 1 – Innovation et économie de la connaissance (350 millions d'€ prévus) ;
- en termes de programmation, la priorité 3 émerge fortement avec environ 50% des montants prévus ayant été programmés ;
- à l'inverse, les priorités 2 relative au développement des TIC et 5 sur le développement des modes de transports alternatifs font apparaître de faibles niveaux de programmation ;
- les entreprises, qui sont un public cible du CRSN, constituent une minorité des maîtres d'ouvrage aidés (les organismes privés représentent 33,3% des maîtres d'ouvrage)
- le graphe 2 souligne la forte contribution actuelle de l'axe B à la priorité 4 relative à la protection de l'environnement et des axes C et E à la priorité 6 « Dimension territoriale ».
- de rares mesures ne ciblent pas directement les priorités du CRSN (par exemple : services à la population et tourisme)

**Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :**

- Implantation du premier laboratoire européen sur la RAGE
- Création d'une halte garderie périscolaire à horaires atypiques adaptés aux horaires de l'entreprise PSA (3/8).
- Reconfiguration complète de la station touristique de la Bresse
- Aménagement multimodal de la gare TGV de Thionville, 8 millions d'euros (2,5 FEDER). Modes doux vélos et piétons pour faciliter les échanges avec la gare.

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER – LANGUEDOC-ROUSSILLON (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 15/11/2009.

Chiffres clés au 15-11-2009

	Région Languedoc-Roussillon	
	Coût UE	Coût Total
Nombre de dossiers	498	
Montants prévus	270 420 027 €	817 885 771 €
Montants programmés	75 055 555 €	314 736 429 €
Montants payés	12 844 753 €	61 659 553 €
Taux de programmation	27,8 %	38,5 %

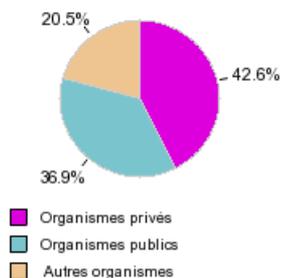
Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO Languedoc-Roussillon aux priorités du CRSN

Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

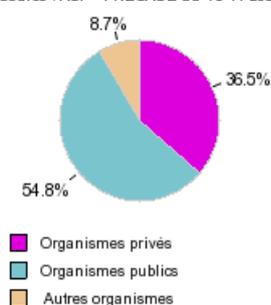
### Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\*

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009



### Répartition des montants programmés par type de maître d'ouvrage\*

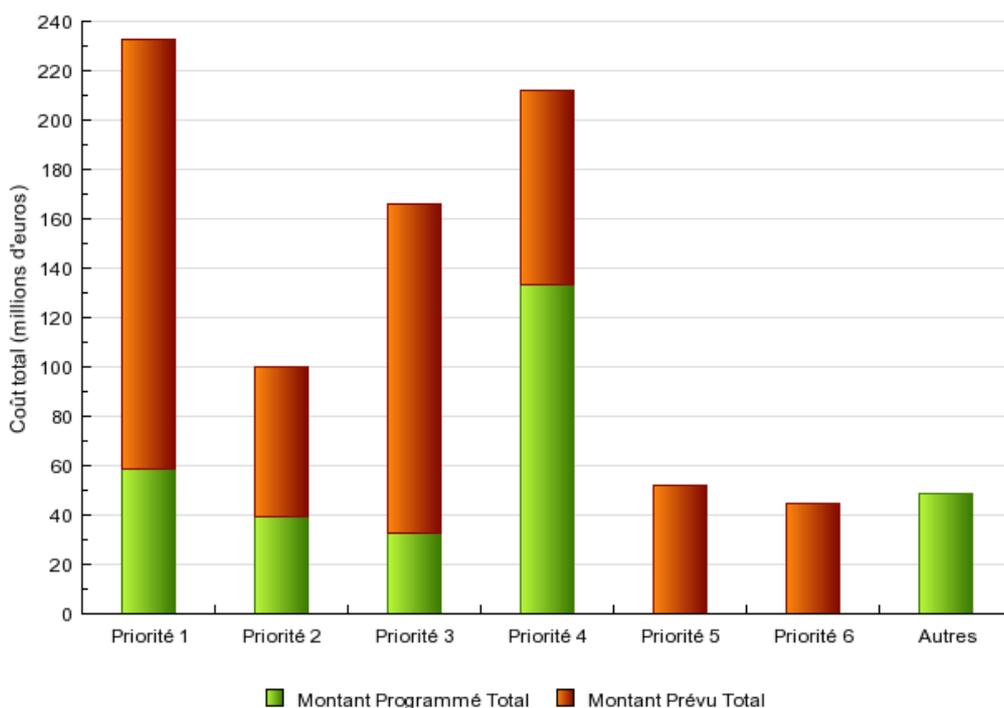
Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009



### Contribution du PO Languedoc-Roussillon aux priorités du CRSN (programmé et ventilation de la maquette)

#### Graphique 1

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER



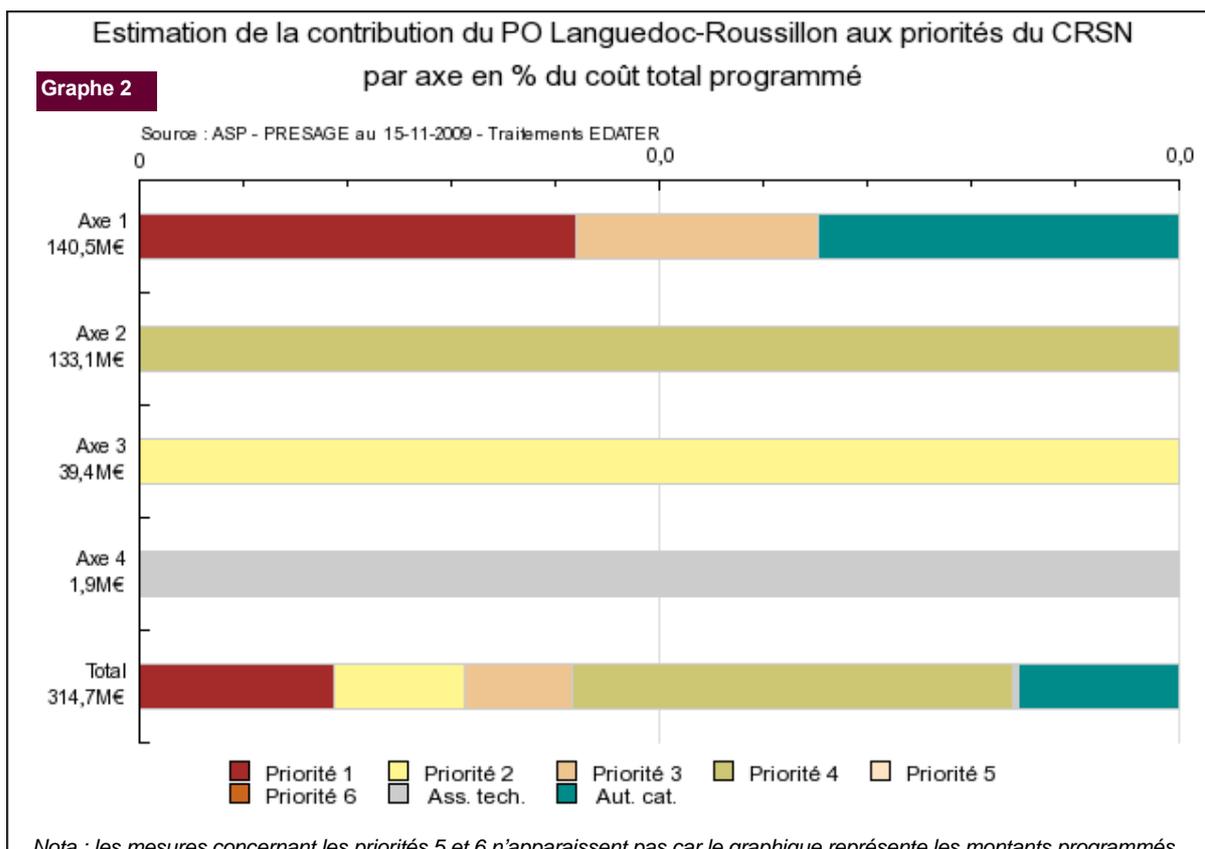
\*organismes privés : sociétés, entreprises et assimilés

Organismes publics : Etat, collectivités territoriales et établissements publics

Autres organismes : association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de développement durable
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories

Nota : Les mesures concernant les priorités 5 et 6 n'apparaissent pas encore en montant programmé car elles concernent le grand projet du port de Sète (en cours d'approbation par la Commission européenne et le volet territorial qui vient de débuter sa programmation au mois de Décembre 2009). Par ailleurs, les montants prévisionnels n'étant renseignés qu'à la Mesure, ils n'apparaissent pas pour les sous mesures codifiées « Autres ».



Axe 1 – Développer l'innovation et l'économie de la connaissance, facteurs de croissance et de compétitivité  
 Axe 2 – Réduire la vulnérabilité des territoires et garantir leur attractivité et leur qualité environnementale  
 Axe 3 – Favoriser l'accessibilité (TIC et infrastructures) et développement équilibré des territoires  
 Axe 4 – Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Languedoc-Roussillon aux priorités du CRSN

- le graphe 1 de la page précédente souligne une **contribution potentielle du PO Languedoc-Roussillon sur l'ensemble des 6 priorités du CRSN**, en particulier sur la **priorité 1** « Innovation et économie de la connaissance », **4** « protéger l'environnement » et **3** « Entreprises et développement territorial ».

- la dynamique de programmation illustre un **investissement déjà significatif en faveur de la priorité 4** (Environnement, risques et énergies dans une perspective de développement durable) ainsi que la priorité 1 (innovation et économie de la connaissance). On notera qu'1/3 des dossiers programmés portent actuellement sur **les énergies renouvelables**.

- les entreprises, qui sont un public cible du CRSN, constituent une part importante des maîtres d'ouvrage aidés (les organismes privés représentent **42,6% des maîtres d'ouvrage en nombre de dossiers et 36,5% en montants financés**)

- le graphe 2 souligne la **mixité de l'approche privilégiée dans l'Axe 1** qui contribue à la fois à la priorité 1 – « Innovation et économie de la connaissance » et à la priorité 3 consacrée au soutien aux entreprises. Par ailleurs, cet axe aborde quelques rares thématiques qui répondent aux besoins du territoire mais qui ne sont pas directement identifiées dans le CRSN tels que le recrutement de s ca dres de R &D dans les entreprises, les investissements immobiliers, le soutien de s entreprises à des investissements stratégiques et à l'accès à de nouveaux marchés.

- on notera également une **programmation importante en matière de TIC** (priorité 2), s'élevant d'ores et déjà à 40 % de la maquette.

#### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :

- La convention JEREMIE a été signée le 22 octobre 2008 et donne naissance à un fonds doté de 30 millions d'euros.
- Num'Hér@ult, boucle numérique du département de l'Hérault constitue le premier projet de ce type en Europe (900km de fibres optiques ont été posées pour organiser le réseau de collecte, raccorder tous les rép artiteurs de France Télécom et desservir 135 zones d'activité en très haut débit ; coût total de 60,7 M d'Euros, pour 7,4 M€ de FEDER).
- Le grand projet pour le réaménagement du port de Sète (Coût total : 77,6M d'Euros)
- Le grand projet de protection et d'aménagement du Lido de Sète à Marseillan, adopté par la Commission Européenne le 30/11/2009, est emblématique de la contribution de ce PO à la priorité 4 (coût total : 55,1 M€, 8,1 M€ de FEDER).

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER MIDY- PYRENEES (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution des PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation de données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au **22/11/2009**.

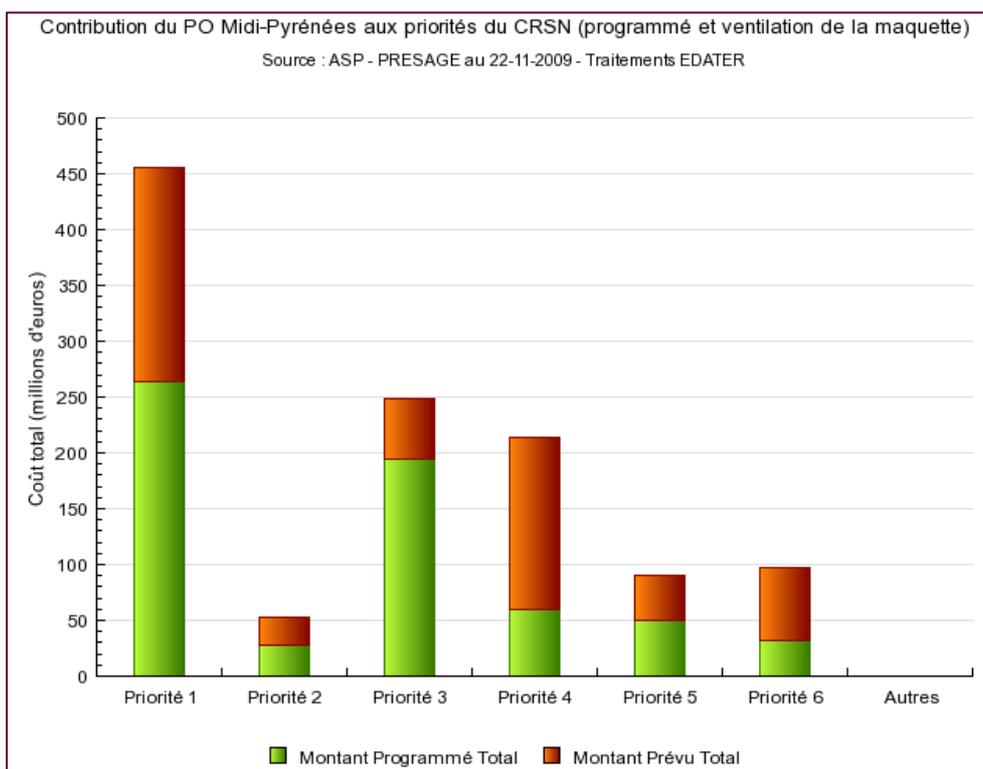
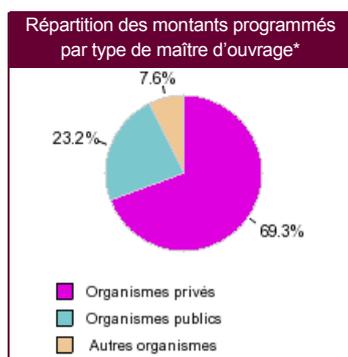
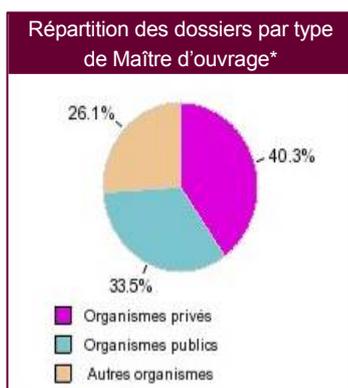
Chiffres clés au 22-11-2009	Région Midi-Pyrénées	
	Coût UE	Coût Total
Nombre de dossiers	853	
Montants prévus	430 023 629 €	1 175 412 523 €
Montants programmés	128 693 022 €	630 391 069 €
Montants payés	27 109 673 €	176 862 471 €
Taux de programmation	29,9 %	53,6 %

Source : ASP - PRESAGE au 22-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO MIDI- PYRENEES aux priorités du CRSN

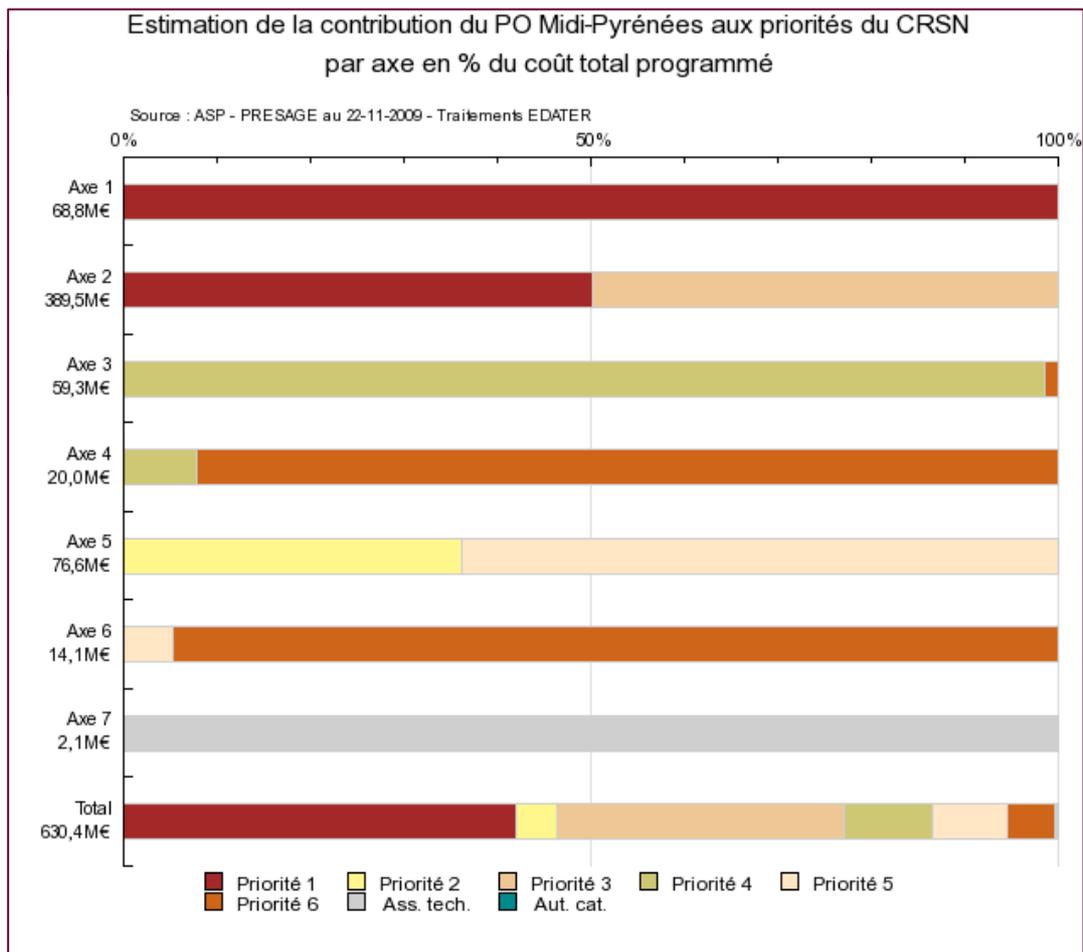
Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (14/01/2010) et le Conseil Régional (27/01/2010)



\*organismes privés : sociétés, entreprises et assimilés  
**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics  
**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories



Axe 1 : Renforcer le potentiel de recherche des pôles de compétitivité, des filières régionales d'excellence et moderniser les structures d'enseignement supérieur qui s'y rattachent

Axe 2 : Développer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblée sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs

Axe 3 : Préserver et valoriser le capital environnemental de Midi-Pyrénées

Axe 4 : Dynamiser le développement du massif des Pyrénées à travers une politique interrégionale équilibrée et durable

Axe 5 : Améliorer l'accessibilité, l'attractivité et la desserte du territoire régional

Axe 6 : Soutenir les projets urbains en faveur de la cohésion sociale et la multimodalité

Axe 7 : Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Midi-Pyrénées aux priorités du CRSN

- Les priorités de la maquette du PO Midi-Pyrénées illustrent un effort particulier en faveur de la priorité 1 – « Innovation et économie de la connaissance » et de la priorité 3 « soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial ».
- La prise en compte de la priorité 4 du CRSN « protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une optique de développement durable » est également importante au travers d'un axe 3 dédié.
- A noter que le programme cible majoritairement les maîtres d'ouvrages privés (60% de ses montants programmés et 40 des maîtres d'ouvrages).

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER – Nord Pas de Calais Version 1



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 22/11/2009.

Chiffres clés au 22-11-2009

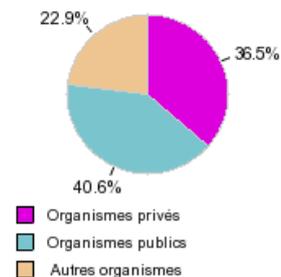
	Région Nord-Pas-de-Calais	
	Coût UE	Coût Total
<b>Nombre de dossiers</b>	611	
<b>Montants prévus</b>	700 953 570 €	2 336 200 000 €
<b>Montants programmés</b>	119 435 178 €	476 150 914 €
<b>Montants payés</b>	13 306 625 €	80 698 429 €
<b>Taux de programmation</b>	17,0 %	20,4 %

## Estimation de la contribution du PO Nord Pas de Calais aux priorités du CRSN

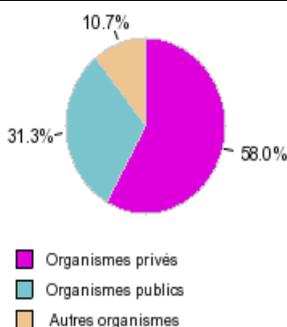
Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (8/01/2010) et le Conseil Régional (20/01/2010).

### Répartition des dossiers programmés par Maître d'ouvrage\* (coût total)

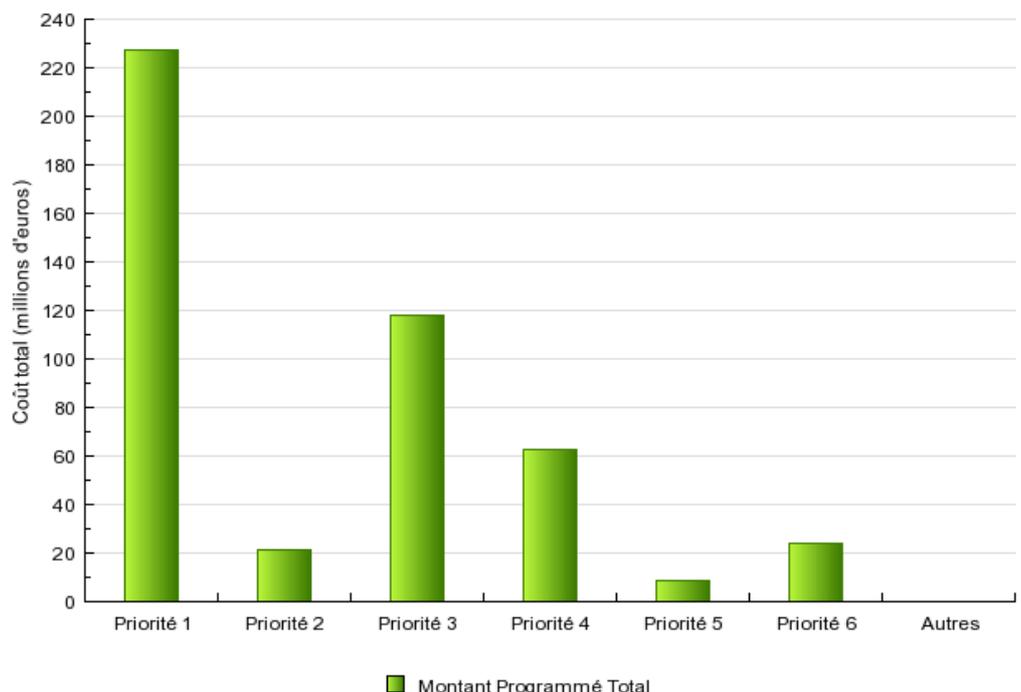


### Répartition des montants programmés par Maître d'ouvrage\*



### Contribution du PO Nord-Pas-de-Calais aux priorités du CRSN (programmé)

Source : ASP - PRESAGE au 22-11-2009 - Traitements EDATER

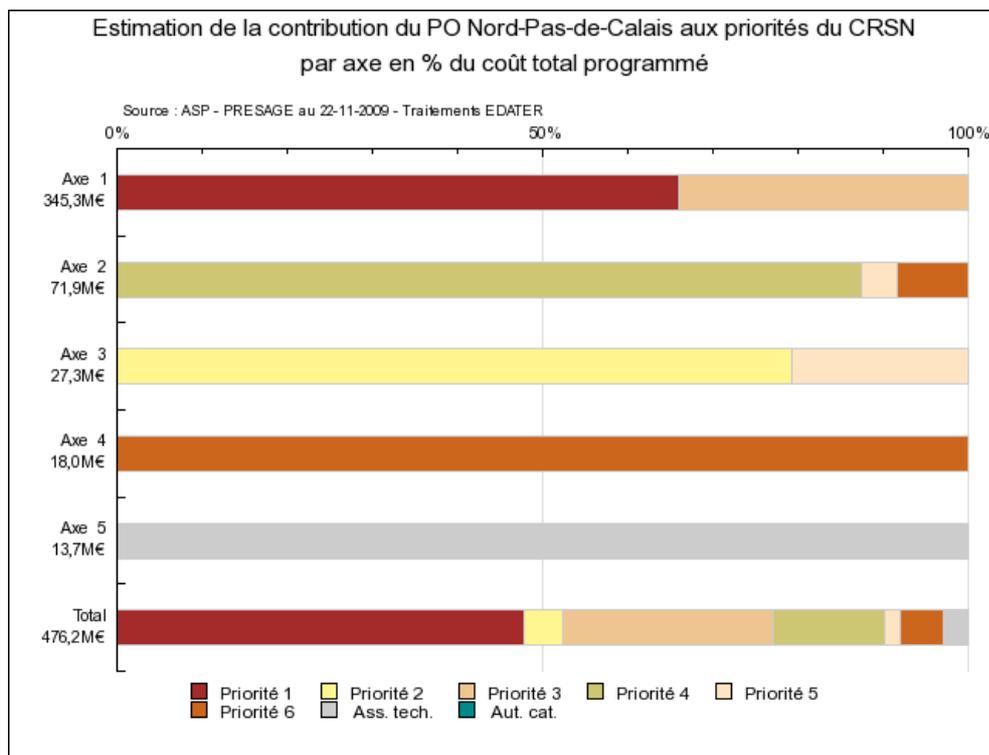


\* **organismes privés :** sociétés, entreprises et assimilés

**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics

**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories



Axe 1 – Recherche et Développement, innovation, politique de l'entreprise

Axe 2 – Environnement, pratiques durables et prévention des risques

Axe 3 – Accessibilité

Axe 4 – Volet territorial

Axe 5 – Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Nord Pas de Calais aux priorités du CRSN

#### GRAPHES de la page 1 :

- La dynamique de programmation illustre un investissement important sur la priorité 1 (innovation – 220 M€ programmés) dans une moindre mesure sur la priorité 3 (soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial - 120M euros programmés) et la priorité 4 (environnement – 60 M€).
- Les organismes privés représentent plus d'1/3 des maîtres d'ouvrages.

#### GRAPHE de la page 2 :

- Le graph 2 souligne la très forte contribution de l'axe 1 à la priorité 1 « Innovation et économie de la connaissance » et de l'axe 2 à la priorité 4 « Protection de l'environnement ».

#### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :

- **R&D** : Le projet EXTREMOM (extension pôle recherche sur la mise en œuvre des multi-matériaux), porté par l'Ecole des Mines de Douai, est exemplaire eu égard aux objectifs du Programme Opérationnel, notamment dans l'intégration d'une approche environnementale, le développement de partenariats et l'effet structurant sur le pôle de compétitivité ayant labellisé le projet.
- **Excellence environnementale dans les actions des institutions publiques** : La communauté de Communes du Pays de la Faïence de Desvres a acté la construction d'un bâtiment ciblée « Haute Qualité Environnementale ». La subvention FEDER pour ce projet s'élève à 159 409 euros.
- **Energies renouvelables** : Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur une partie de la toiture de l'entreprise AUCHAN, au siège de la société. C'est le premier projet lié au photovoltaïque qui bénéficie des fonds européens (137 902 euros)
- **Transports** : plateforme de transfert de conteneurs et quai fluvial sur le site d'Halluin 2 (ports de Lille) dédiée au transfert de déchets par conteneurs. Cet ouvrage permettra la desserte d'équipements de valorisation de déchets (centre de valorisation organique et centre de valorisation énergétique de la CUDL).

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER – PAYS DE LA LOIRE (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 19/11/2009.

Chiffres clés au 19-11-2009	Région Pays-de-la-Loire	
	Coût UE	Coût Total
<b>Nombre de dossiers</b>	313	
<b>Montants prévus</b>	302 234 812 €	1 051 292 257 €
<b>Montants programmés</b>	51 912 111 €	190 567 747 €
<b>Montants payés</b>	9 521 139 €	82 029 692 €
<b>Taux de programmation</b>	17,2 %	18,1 %

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

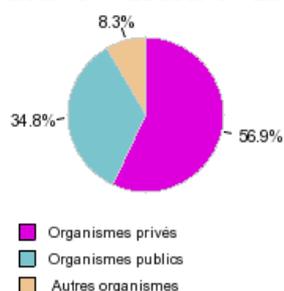
## Estimation de la contribution du PO Pays de la Loire aux priorités du CRSN

Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (21/12/2009) et le Conseil Régional (26/01/2010)

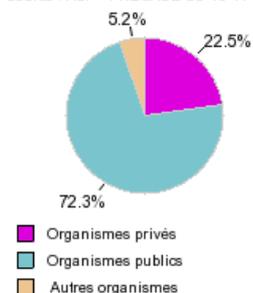
### Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\*

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009



### Répartition des montants programmés par type de maître d'ouvrage\*

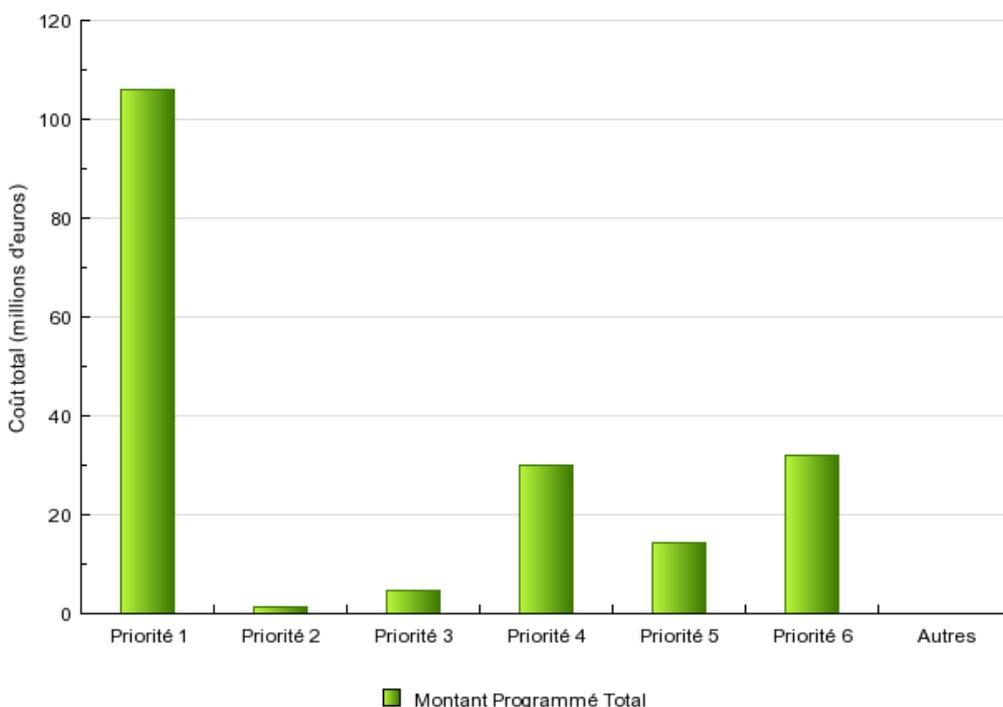
Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009



### Contribution du PO Pays-de-la-Loire aux priorités du CRSN (programmé)

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

#### Graphique 1



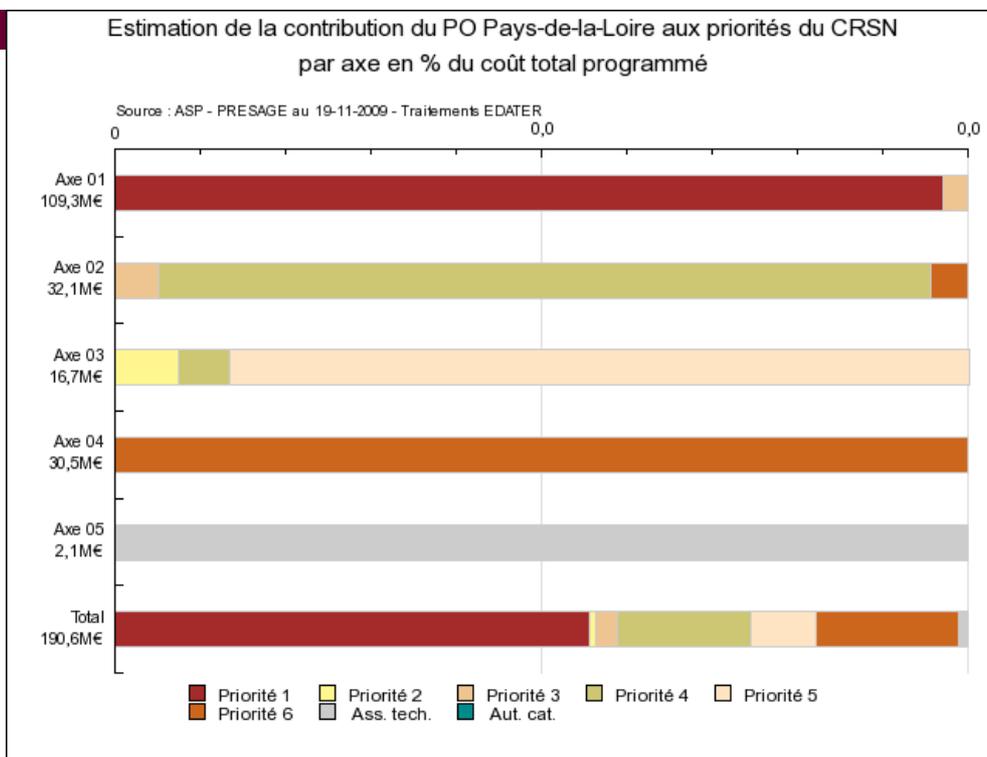
\***organismes privés :** sociétés, entreprises et assimilés

**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics

**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories

Graphe 2



Source : ASP – PRESAGE 19-11-2009 – Traitements EDATER

Axe 1 – Une Euro région performante et innovante : innovation et économie de la connaissance, politique de l'entreprise

Axe 2 – Une Euro région éco responsable : environnement et prévention des risques

Axe 3 – Une Euro région accessible : accès aux services de transports et de télécommunications

Axe 4 – Une Euro région attractive et solidaire : la dimension urbaine au service de la cohésion et du développement durable

Axe 5 – Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Pays de la Loire aux priorités du CRSN

- le graphique de la page précédente montre une contribution du PO FEDER Pays de la Loire à toutes les priorités du CRSN. Plus particulièrement, il souligne d'ores et déjà une **contribution très forte du PO Pays de la Loire à la priorité 1** du CRSN consacrée à l'innovation et l'économie de la connaissance (plus de 100M d'Euros programmés). Dans une moindre mesure, la dynamique de programmation fait apparaître également une contribution importante à la **priorité 4** (environnement/prévention des risques) **et 6** (dimension territoriale).

- Si les entreprises constituent une part majoritaire des maîtres d'ouvrage aidés en nombre de dossiers programmés (importance du soutien au photovoltaïque), elles sont moins importantes en terme de montant programmé : **ce sont les organismes publics qui priment** (72% des maîtres d'ouvrage, alors que les organismes privés en représentent 22,5%).

- le graphique 2 confirme une affectation forte de chacun des axes à une, voire deux priorités du CRSN : l'Axe 1 est quasi intégralement en lien avec la **priorité 1** (Innovation et économie de la connaissance), l'Axe 2 vise majoritairement la priorité 4 (environnement); enfin on constate une forte prise en compte de la **dimension territoriale** (priorité 6) sur l'Axe 4. La programmation de projets en faveur des **usages TIC est prévue croissante** pour 2010, notamment suite à la validation officielle du Schéma régional de cohérence des usages ; un important dossier sur les Espaces numériques de travail est également en cours de montage.

### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :

**Innovation** : Construction d'un Technocampus autour des matériaux composites (41 M€ dont 14,3 M€ de FEDER) ; construction d'un Institut d'études avancées (IEA) pour favoriser l'accueil des chercheurs (7 M€ dont 2 M€ de FEDER) ; Aquasim, simulateur scientifique grandeur nature sur les cycles de l'eau (7,4 M€ dont 2,6 M€ de FEDER) ; développement des plateformes régionales d'innovation...

**Dimension territoriale** : Réaménagement du circuit des 24h du Mans dans le cadre du Pôle d'excellence sportive (3,2M€ dont 0,8 M€ de FEDER) ; terminal roulier pour le Grand port de Nantes Saint Nazaire (16M€ dont 4 M€ de FEDER) ; extension du parc des expositions d'Angers (7,1 M€ dont 1,8 M€ de FEDER) ; construction de pôles d'échange multimodaux...

**Environnement/Energies renouvelables et efficacité énergétique**: Très nombreux projets de développement de l'énergie photovoltaïque ; projet de méthanisation (Biogasy, 1<sup>ère</sup> société de la région Ouest à mettre en œuvre une unité collective de méthanisation à échelle industrielle (1,9 M€ dont 0,4 M€ de FEDER).

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER PICARDIE (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution des PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation de ses données PRESAGE fournies par l'ASP, **arrêtées au 19/11/2009.**

Chiffres clés au 19-11-2009	Région Picardie	
	Coût UE	Coût Total
Nombre de dossiers	241	
Montants prévus	195 500 000 €	677 730 000 €
Montants programmés	36 847 563 €	113 058 227 €
Montants payés	5 358 312 €	22 184 833 €
Taux de programmation	18,8 %	16,7 %

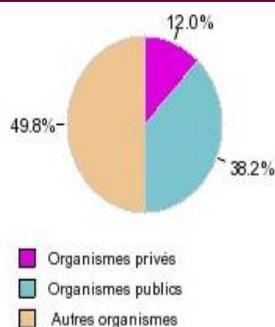
Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO PICARDIE aux priorités du CRSN

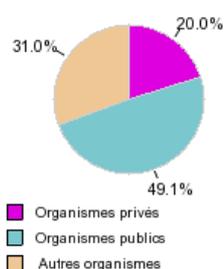
Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure. *Nota : pour le PO Picardie, les maquettes financières au niveau des mesures ne nous ont pas été communiquées par l'ASP.*

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (08/01/2010) et le Conseil Régional (26/01/2010)

Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\*



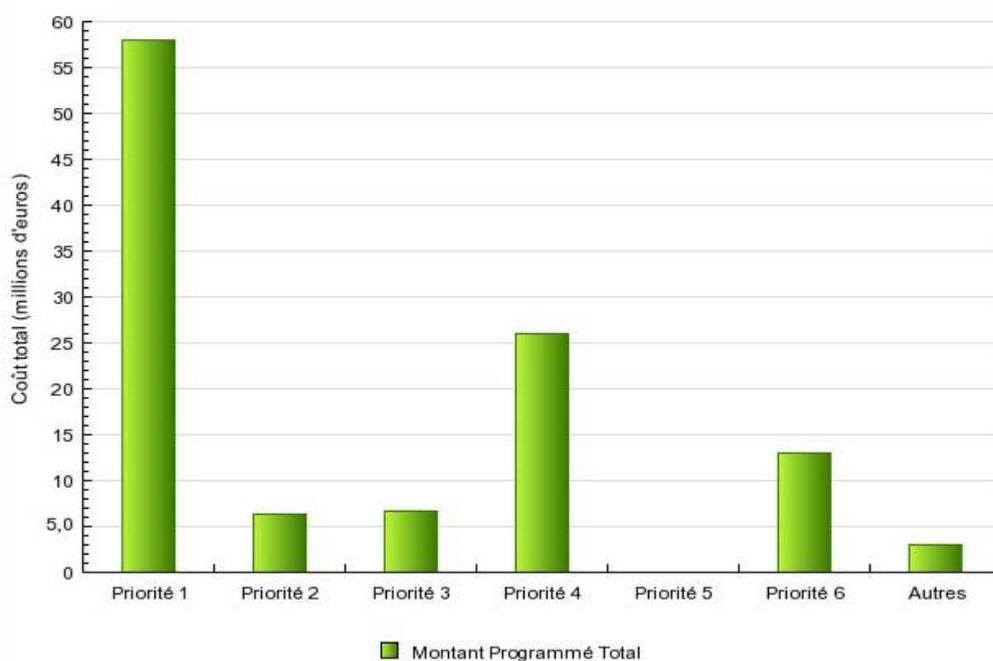
Répartition des montants programmés par type de maître d'ouvrage\*



Graphique 1

Contribution du PO Picardie aux priorités du CRSN (programmés)

Source : ASP - PRESAGE au 19-11-2009 - Traitements EDATER

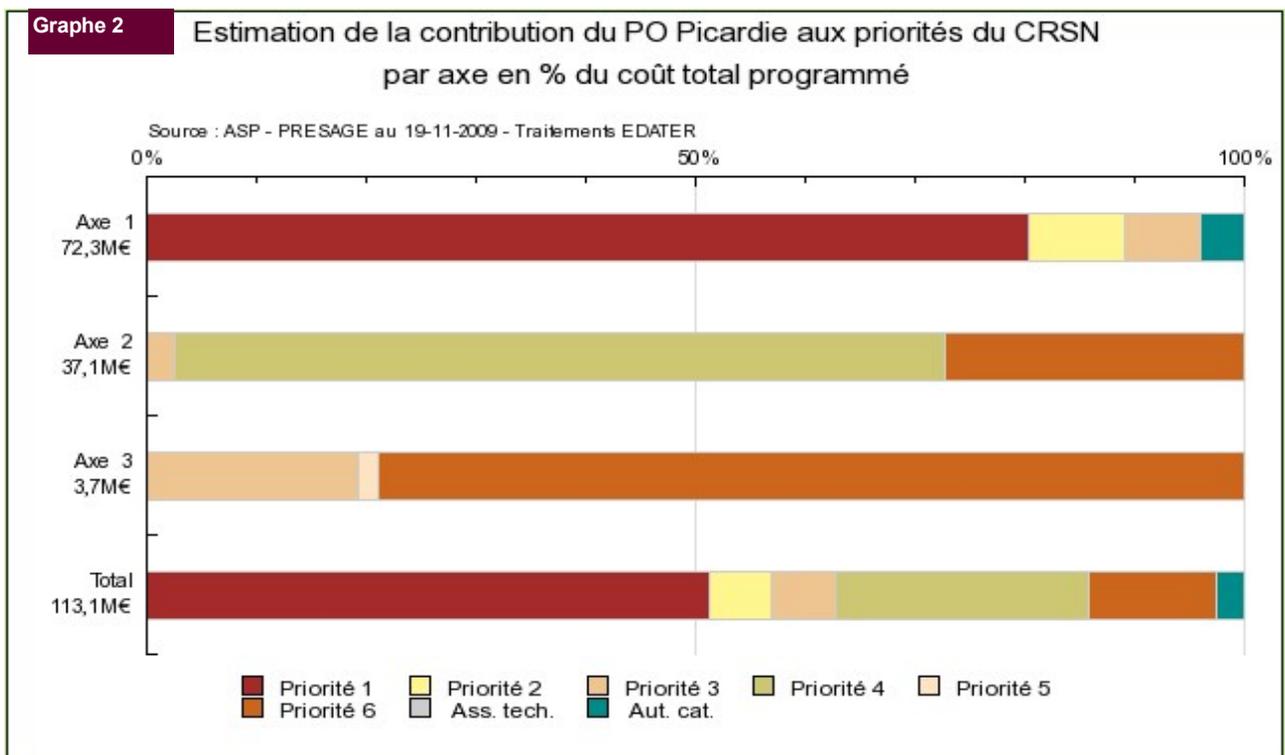


**\*organismes privés :** sociétés, entreprises et assimilés

**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics

**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories



### Contribution du PO FEDER Picardie aux priorités du CRSN

- Nota : La programmation a fortement progressé (de plus de 35 millions d'euros en coût total) depuis la première version de cette fiche.

- la dynamique de programmation du PO Picardie illustre un investissement déjà significatif en faveur des priorités 1 – « Innovation et économie de la connaissance » et 4 – « Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une optique de développement durable »

- le graphe 2 souligne la forte contribution actuelle de l'axe 1 à la priorité 1 – « Innovation et économie de la connaissance » et celle de l'axe 3 à la priorité 4 « environnement, risque et énergie dans une perspective de DD »

- La contribution du PO Picardie aux priorités 3 – « Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial »-, 5 « Développer les modes de transports alternatifs » et 6 – « dimension territoriale » du CRSN semble confrontée à la moindre dynamique de programmation sur l'axe 3 du programme régional

- Une mesure du programme (relative à l'offre de formation) a été codifiée dans une catégorie « autre ».

### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :

Axe 2 / Pro jet d u sou s axe 2.2 « Manag ement envi ronnemental, écotecnologies, é co-consommation » Installation de récupération d'énergie sur le traitement de l'air d'un bâtiment de fabrication pour la société SANOFI WINTHROP INDUSTRIE. La mise en place d' un système d'échangeurs permettant de transférer les calories récupérées sur le flux d'air sortant d'un bâtiment permettra une réduction des émissions de gaz à effet de serre de près de 1 000 tonnes équivalent CO2. Cette réalisation est une première en France compte tenu du débit très important de l'installation (322 000 m<sup>3</sup>/h). Depuis des réductions récentes de puissance installée, le site n'est plus concerné par les quotas de CO2.

Axe 2 / Pr ojet du s ous axe 2.1 « Plan ré gional énergie climat » : Réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la ville de Montdidier. L'intérêt du projet repose principalement dans l'innovation de la démarche prouvant qu'une collectivité a les moyens de s'approprier la création d'un parc éolien sur son territoire avec différents buts à atteindre, notamment la production locale de plus de 50 % des besoins d'électricité de la ville, l'acceptation de l'intégration environnementale du projet par les habitants de Montdidier, les retombées économiques du résultat d'exploitation du projet sur le territoire.

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER POITOU-CHARENTES (version 1)



**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution des PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation de données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 15/11/2009.

Chiffres clés au 15-11-2009

Région Poitou-Charentes	
	Coût UE   Coût Total
<b>Nombre de dossiers</b>	369
<b>Montants prévus</b>	200 493 631 €   563 243 631 €
<b>Montants programmé</b>	44 202 760 €   157 709 706 €
<b>Montants payé</b>	7 496 570 €   38 539 066 €
<b>Taux de programmation</b>	22,0 %   28,0 %

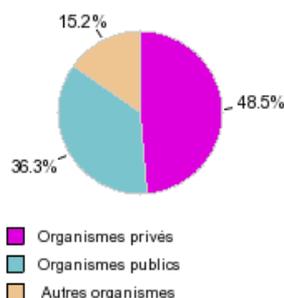
Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO Poitou-Charentes aux priorités du CRSN

Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

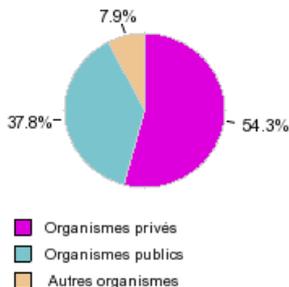
### Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\*

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009



### Répartition des montants programmés par Maître d'ouvrage

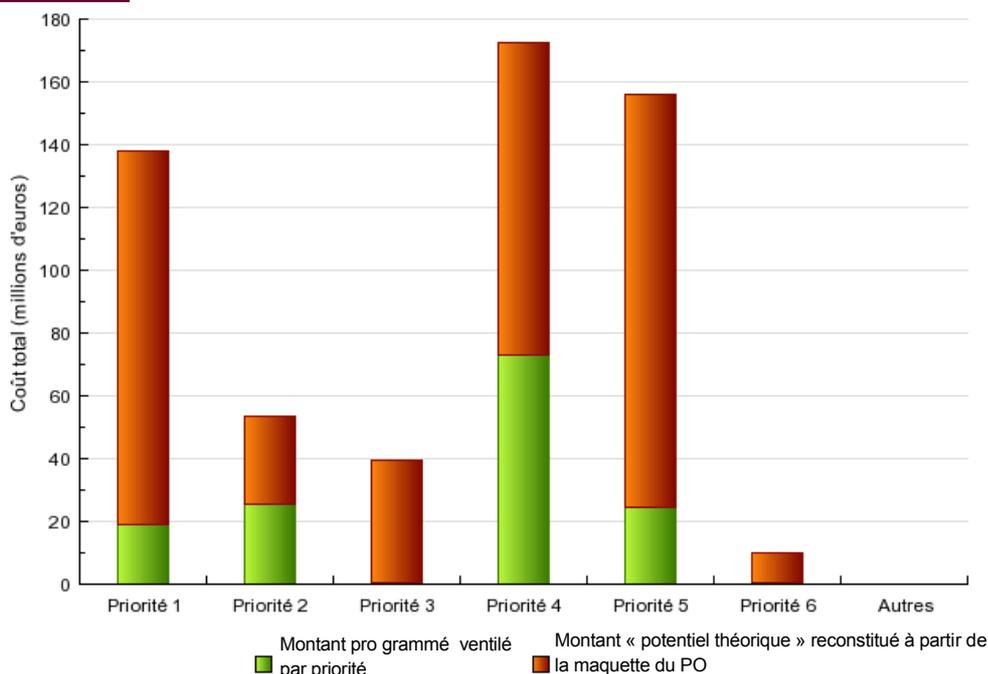
Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009



### Contribution du PO Poitou-Charentes aux priorités du CRSN (programmé et ventilation de la maquette)

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER

#### Graph 1

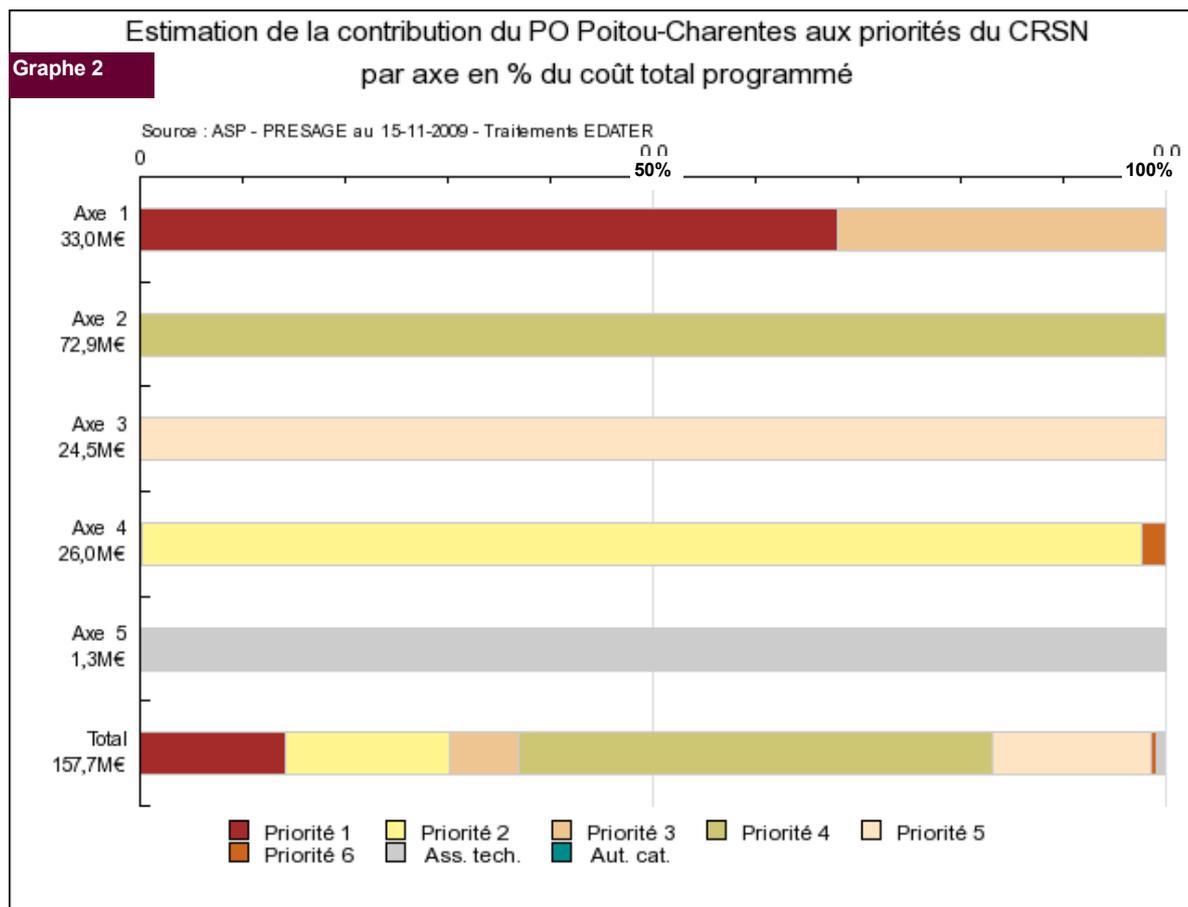


\*organismes privés : sociétés, entreprises et assimilés

**Organismes publics :** Etat, collectivités territoriales et établissements publics

**Autres organismes :** association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories



Axe 1 – Développer les capacités d'innovation dans une démarche de développement durable

Axe 2 – Préserver l'environnement et prévenir les risques

Axe 3 – Développer les modes de transport durables alternatifs à la route

Axe 4 – Favoriser les conditions du développement de la société de l'information

Axe 5 – Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Poitou-Charentes aux priorités du CRSN

#### Graphes de la page précédente

- la dynamique de programmation du PO Poitou-Charentes illustre un investissement déjà significatif en faveur de la priorité 4 « environnement, risque et énergies dans une perspective de DD » et secondairement les priorités 2 (TIC), 5 (transports alternatifs) et 1 (innovation et économie de la connaissance) ;

- les entreprises, qui sont un public cible du CRSN, constituent une part importante des maîtres d'ouvrage aidés (les organismes privés représentent 48,5% des maîtres d'ouvrage) ;

#### Graphes ci-dessus

- le graphe 2 souligne la forte contribution actuelle de l'axe 1 à la priorité 1 – « Innovation et économie de la connaissance » et de façon plus minoritaire à la priorité 3 « soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial »

- le graphe 2 souligne une forte adéquation entre les axes du PO et les priorités du CRSN : chaque axe se concentre sur une priorité (cette observation est à relativiser du fait d'une codification à la mesure et non à la sous-mesure)

#### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :

- Modernisation ferroviaire des lignes Saintes/Angoulême et Poitiers/Limoges

- Financement des premiers navires électrosolaires pour le transport maritime de passager sur la port de la Rochelle

- Mise en place d'un système automatisé de suivi des consommations, par les TIC, pour les locataires et les gestionnaires d'immeubles sur des zones urbaines en difficulté : dispositif EasyGreen

- Financement du projet de création de l'entreprise Novéol, qui propose des éoliennes domestiques à axe vertical

- Maintien du service public en milieu rural par la création d'une connexion très haut débit entre le CHU de Poitiers et l'hôpital de Montmorillon pour la mise en place d'un système de téléradiologie

- Intégration de fibres naturelles dans des matériaux composites : L'entreprise Formes et Outillages de Chauvigny, en collaboration avec l'ENSMA et le CRITT Matériaux, se propose de réaliser des pièces de carrosserie automobile en fibres naturelles

- Recherche sur les énergies de demain : Mise en place d'une plateforme d'essais mécaniques sous H2 CO2 à L'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ENSMA) de Poitiers, permettant la recherche sur les énergies de demain

# PO Compétitivité Régionale et Emploi cofinancé par le FEDER – PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (version 1)



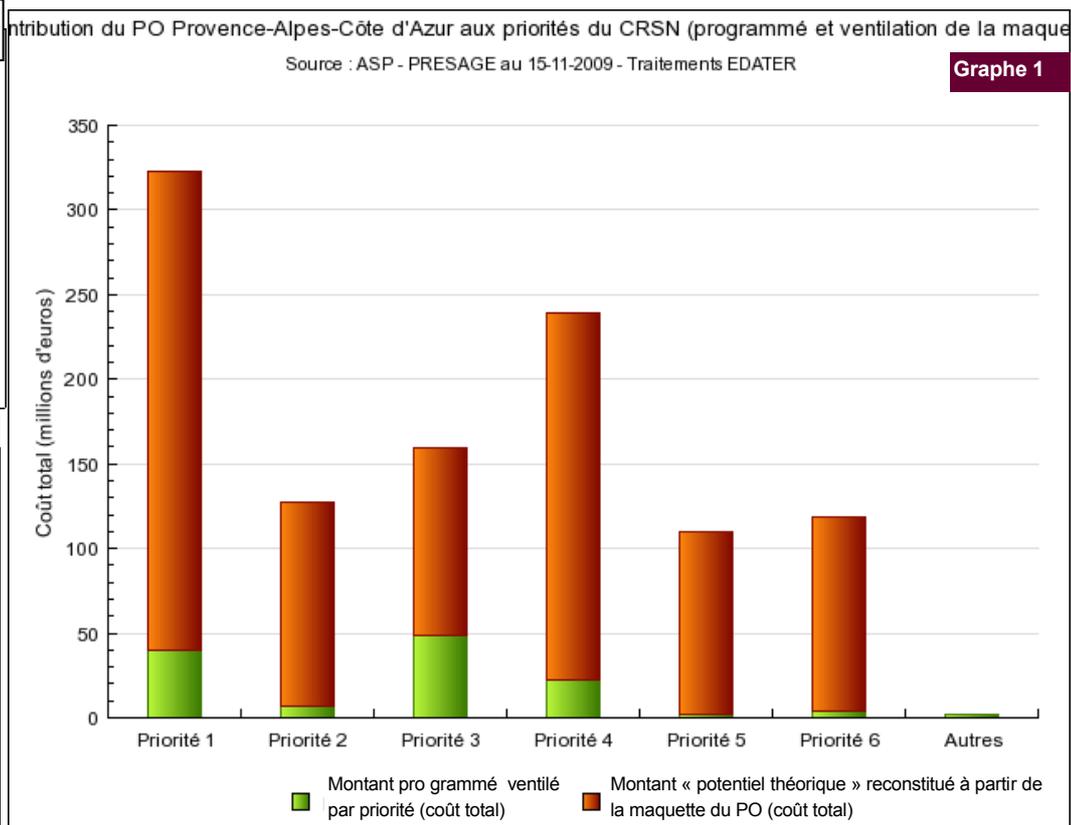
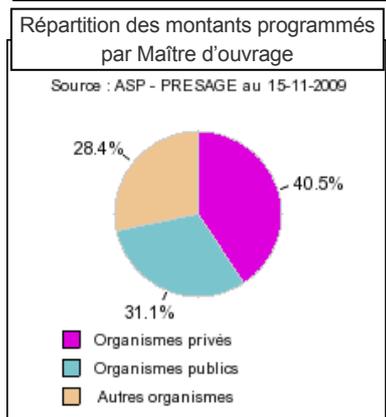
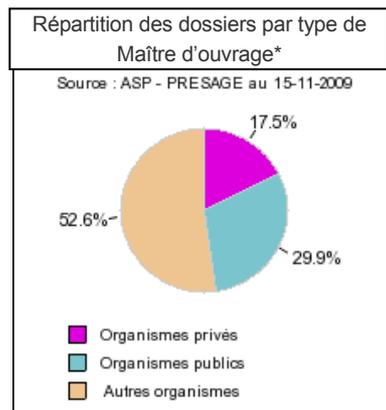
**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DIACT et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, **arrêtées au 15/11/2009.**

Chiffres clés au 15-11-2009	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Coût UE	Coût Total
Nombre de dossiers	274	
Montants prévus	302 234 812 €	1 098 269 624 €
Montants programmés	42 307 946 €	131 525 193 €
Montants payés	1 013 179 €	19 533 042 €
Taux de programmation	14,0 %	12,0 %

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO Provence-Alpes-Côte d'Azur aux priorités du CRSN

Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE, en coût total) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

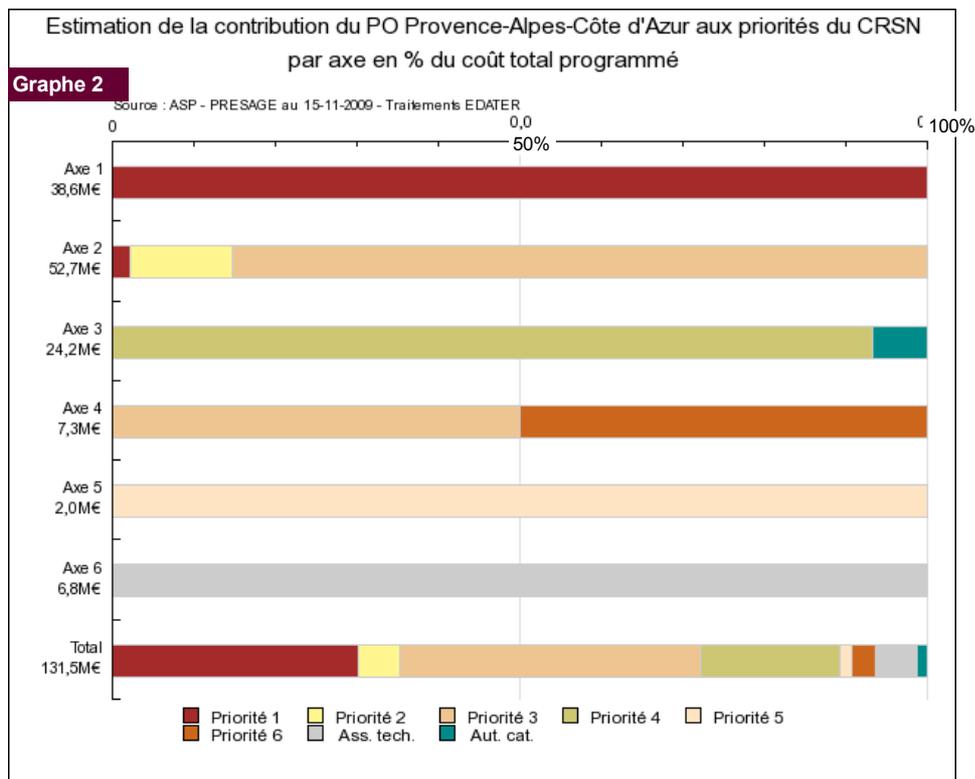


\*organismes privés : sociétés, entreprises et assimilés

Organismes publics : Etat, collectivités territoriales et établissements publics

Autres organismes : association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de développement durable
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories



Axe 1 – Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance

Axe 2 – Développer les entreprises et la société de l'information pour améliorer la compétitivité régionale

Axe 3 – Gestion durable des ressources et prévention des risques

Axe 4 – Nouvelles approches urbaines et rurales pour l'innovation, l'emploi et la solidarité territoriale

Axe 5 – Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques

Axe 6 – Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Provence-Alpes-Côte d'Azur aux priorités du CRSN

- Le graphe 1 (maquette prévisionnelle) souligne une contribution potentielle du PO Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'ensemble des priorités du CRSN, notamment sur les priorités 1 (Innovation et économie de la connaissance, 320 M€ prévus) et 4 (Protection de l'environnement et risques, 240 M€).
- La dynamique de programmation concerne notamment les priorités 1 (innovation) et 3 (entreprises et développement territorial). Il est important de souligner que la dynamique de programmation a souffert d'une validation tardive du DOMO. Mais, elle a connu une nette évolution entre novembre 2009 et février 2010 qui n'est pas traduite dans les graphiques mais qui sera visible lors de la mise à jour de juin 2010 : la mise en place d'un fonds d'ingénierie de type a morçage devrait augmenter la contribution du PO à l'innovation ; la priorité 5 a bénéficié de 10M€ de programmation et devrait se développer. La priorité 4 (environnement, risques et énergies durables) bénéficie pour l'instant peu des synergies potentielles entre fonds (Fonds Chaleur, ...) et la priorité TIC a vu un important projet annulé.
- 17% des maîtres d'ouvrage aidés sont des entreprises (pour 40% de ses montants) et la moitié de la dynamique de programmation est portée par les « organismes autres » (rubrique dans laquelle sont présents les associations mais aussi les organismes privés ayant vocation à soutenir les démarches des entreprises).
- Le graphe 2 souligne, au travers de la programmation actuelle, la forte contribution de l'axe 2 à la priorité 3 « entreprises et territoires » et de l'axe 1 à la priorité 1 « Innovation et économie de la connaissance ».

### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN (extrait de la base ASP) :

- Soutien aux projets collaboratifs de R&D : Animation 2008 du Pôle Mer Provence-Alpes-Côte d'azur, animation et promotion du Réseau Régional de l'Innovation, mise en œuvre des PRIDES,
- Innovation/protection de l'environnement : Projet ET HAVOL : adapter pour un fonctionnement à l'éthanol une gamme de moteurs pour l'aviation ultralégère
- TIC : Projet Icom Provence : faciliter l'accès aux Espaces Régionaux Internet Citoyens des personnes en situation de handicap

**Introduction :** La présente fiche est produite dans le cadre de l'étude lancée par la DATAR et l'ARF ayant pour but de caractériser la contribution de chaque PO aux objectifs du CRSN. Les résultats de ces travaux, consolidés au plan national, alimenteront la réflexion collective sur l'opportunité d'adapter le CRSN en 2010. Ce profil simplifié du PO régional s'appuie sur l'exploitation des données PRESAGE fournies par l'ASP, arrêtées au 15/11/2009.

Chiffres clés au 15-11-2009	Région Rhône-Alpes	
	Coût UE	Coût Total
<b>Nombre de dossiers</b>	528	
<b>Montants prévus</b>	334 049 596 €	697 656 440 €
<b>Montants programmés</b>	98 817 971 €	292 786 970 €
<b>Montants payés</b>	15 917 592 €	47 248 260 €
<b>Taux de programmation</b>	29,6 %	42,0 %

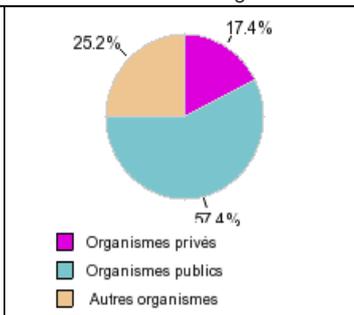
Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER

## Estimation de la contribution du PO Rhône-Alpes aux priorités du CRSN

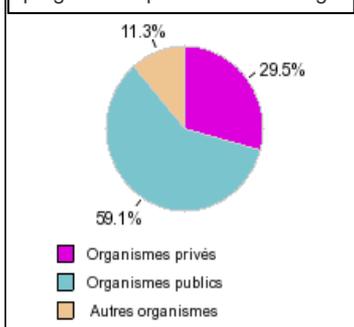
Les montants maquetés ou programmés du PO (analysés au niveau le plus fin disponible dans PRESAGE) ont été affectés aux 6 grandes priorités du CRSN (partie Compétitivité régionale et emploi, fonds FEDER) selon une codification préalablement définie (voir fichier joint pour plus de détail). Lorsque, à la lecture du PO et du DOMO, une sous-mesure du PO semblait répondre à plusieurs priorités (ou sous-priorités) du CRSN, ce sont les 2 sous-priorités principalement concernées qui ont été retenues, avec une affectation à chacune de 50% de la programmation de la sous-mesure.

**Nota :** Cette version tient compte des entretiens téléphoniques réalisés avec le SGAR (21/12/2009) et le Conseil Régional (06/01/2010).

Répartition des dossiers par type de Maître d'ouvrage\*



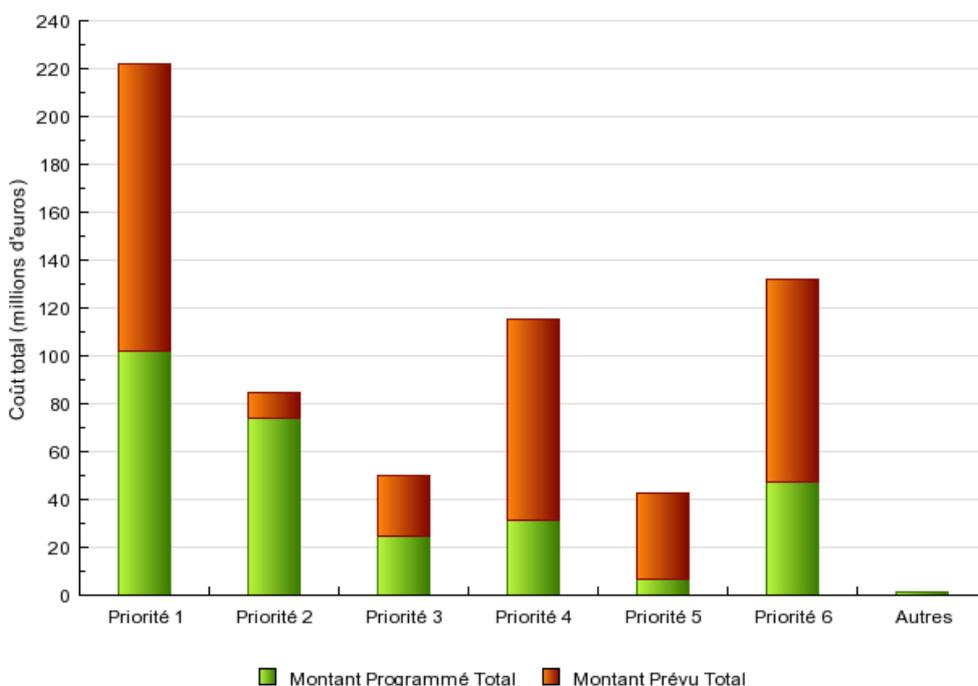
Répartition des montants programmés par Maître d'ouvrage



Contribution du PO Rhône-Alpes aux priorités du CRSN (programmé et ventilation de la maquette)

Graph 1

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER



\*organismes privés : sociétés, entreprises et assimilés

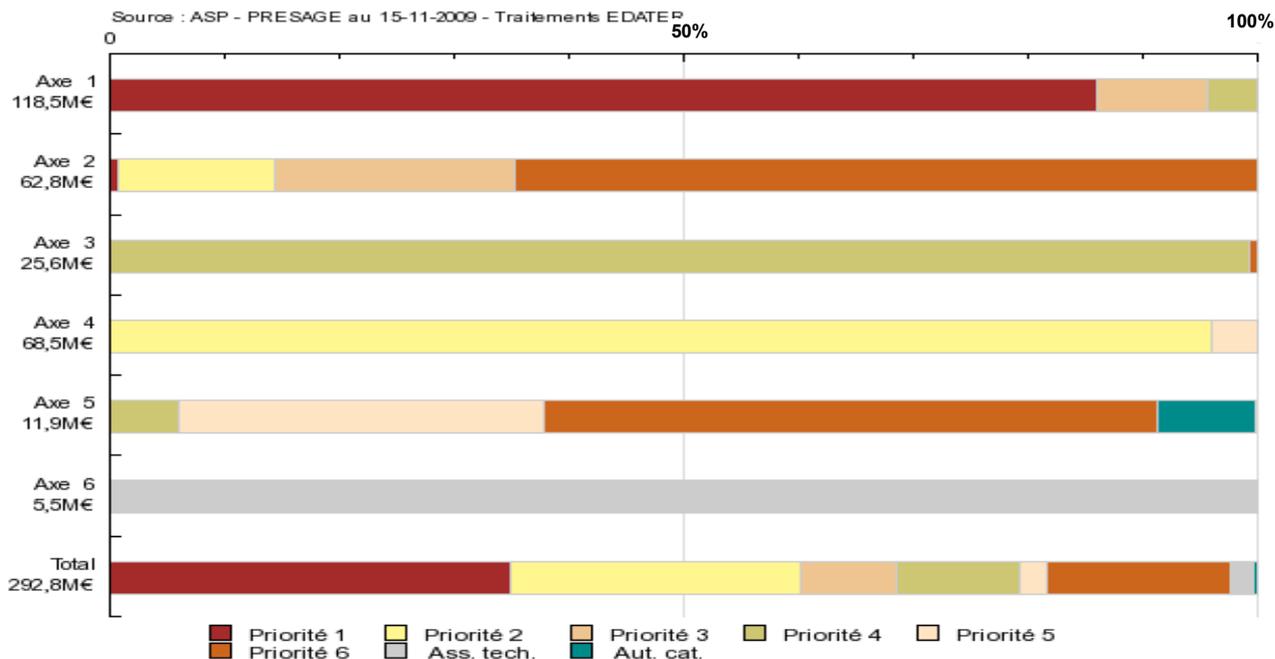
Organismes publics : Etat, collectivités territoriales et établissements publics

Autres organismes : association, groupement d'employeurs, centres techniques, organismes professionnels, ...

- Priorité 1 - Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance
- Priorité 2 - Développer les TIC au service de l'économie et de la société de l'information
- Priorité 3 - Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial
- Priorité 4 - Protéger l'environnement, prévenir les risques et adapter les pratiques énergétiques dans une perspective de dev. dur.
- Priorité 5 - Développer les modes de transports alternatifs à la route pour les particuliers et les activités économiques
- Priorité 6 - Dimension territoriale (du volet « Cohésion et développement durable »)
- Autres catégories

## Estimation de la contribution du PO Rhône-Alpes aux priorités du CRSN par axe en % du coût total programmé

Source : ASP - PRESAGE au 15-11-2009 - Traitements EDATER



Source : ASP – PRESAGE 19-11-2009 – Traitements EDATER

Axe 1 – Innovation et économie de la connaissance

Axe 2 – Diversification et promotion des activités économiques

Axe 3 – Environnement et prévention des risques

Axe 4 – Accessibilité – Transport et TIC

Axe 5 – Le Rhône – Axe de développement économique et de protection de l'environnement

Axe 6 – Assistance technique

### Contribution du PO FEDER Rhône-Alpes aux priorités du CRSN

- Le graphique 1 de la page précédente souligne la forte contribution du PO Rhône-Alpes à la priorité 1 du CRSN « Innovation et économie de la connaissance » tant en maquettage que programmation. Il exprime également la prise en compte importante de la priorité 6 « dimension territoriale » du fait de l'axe Rhône et de la priorité 4 « environnement et développement durable ».
- Les entreprises, comme maîtres d'ouvrage directement bénéficiaires de subventions, contribuent à près de 30% des montants programmés. Une analyse plus fine mettrait en exergue un poids plus important des entreprises. En effet, le PO Rhône-Alpes privilégie dans sa stratégie l'appui aux organismes intermédiaires (publics ou parapublics) dont le but au final est d'aider à l'émergence de projets d'entreprises.
- Le graphique 2 souligne la très forte contribution de l'axe 1 à la priorité 1 (Innovation), de l'axe 3 à la priorité 4 (Protection de l'environnement) et de l'axe 4 à la priorité 2 (TIC). L'axe 5 (Rhône) du PO prend en compte plusieurs priorités du CRSN s'expliquant par une stratégie qui préconise et favorise une approche intégrée sur un territoire identifié, complémentaire avec le PO interrégional Plan Rhône initialement concentré sur le seul volet inondations.

#### Actions du PO, exemplaires ou significatives au regard des objectifs du CRSN :

##### Innovation, économie de la connaissance :

- **Projet PLATINE** : Sur le site du pôle de compétitivité « Lyonbiopôle-Santé », ce projet de « plateforme européenne d'immunomonitoring » est un projet de R&D collaboratif dont l'objectif est d'apporter une offre globale dans le domaine du suivi immunologique (450 000 euros de FEDER).

- **Création d'un pôle national de recherche et d'expertise en toxicologie et éco-toxicologie expérimentale** ayant vocation à étudier les risques sur la santé et l'environnement d'agents potentiellement toxiques dans le cadre d'une exposition de longue durée. Mobilisation de la communauté scientifique et des pôles de compétitivité Axelera et Lyon biopôle.

**TIC** : ADN (Ardèche Drôme Numérique) : projet structurant d'aménagement numérique des territoires. Ce réseau, porteur d'un service public local du haut et très haut débit, permettra d'apporter une solution aux foyers inéligibles à l'ADSL (« zones blanches »).

**Dimension territoriale** : Les PUI (Pratiques urbaines intégrées) : 7 agglomérations sélectionnées sur la base d'une stratégie territoriale et une liste d'actions s'échelonnant sur une durée de 3 ans (FEDER et FSE).